BREVES - 2012

Permanence PV du 26 décembre

Décembre 2012

Veuillez noter que la permanence photovoltaïque de la prochaine semaine n'aura pas lieu pour cause de fermeture, en raison des fêtes de fin d'année.

Il n'y aura donc pas de permanence le mercredi 26 décembre.

Toute l'équipe PV d'Hespul vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et sera de nouveau à votre écoute dès le 2 janvier.

Carte de productible du mois de novembre 2012

Décembre 2012

La carte de productible du mois de novembre 2012 est désormais disponible.

Consulter les cartes de productible mensuel dans l'onglet Outils

---

Publication du guide de Taranis : "Construire ensemble un projet citoyen d'énergies renouvelables"

Novembre 2012

Le réseau Taranis, constitué depuis octobre 2011, fédère des associations, collectivités et sociétés de projets coopératives qui portent des projets d'énergies renouvelables citoyens en Bretagne.

Il vient de publier un guide dédié aux projets d'investissement collectif d'énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, bois énergie, micro hydro-électricité). Ce guide décrit

les étapes clés pour la réalisation de ces projets, en les abordant du point de vue **technique, financier, juridique et citoyen**.

En particulier, pour le photovoltaïque, il énonce les points de vigilance suivants :

- Bien étudier les caractéristiques du toit support (orientation par rapport au sud, inclinaison, ombrages à proximité) et bien estimer la surface disponible.
- Bien choisir les panneaux (en fonction de la puissance-crête et de la technologie) et l'installateur (local de préférence).
- Bien vérifier la nature et la durée de la garantie maintenance.
- Tenir compte des catégories de puissance utilisées pour définir les différents tarifs d'achats (limitées à 36 kWc pour des petits projets).
- Définir la relation avec le propriétaire du toit (le plus souvent : bail emphytéotique). Dans le cas des toitures publiques, un appel d'offre public peut être nécessaire.
- Définir ce qui se passe au bout des 20 ans d'exploitation (remise en état du toit ; cession au propriétaire du toit ; exploitation poursuivie par la société citoyenne).

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site internet de Taranis, télécharger le guide ou le communiqué de presse ci-dessous :

- Communiqué de presse de Taranis : Publication du guide "construire ensemble un projet citoyen d'énergies renouvelables" (PDF - 327.4 ko)

Pour en savoir plus sur les projets d'investissements collectif, vous pouvez consulter la rubrique dédiée à ce sujet.

Contribution du GMPV-FFB aux cahiers des charges des appels d'offres

Novembre 2012

Le GMPV-FFB (Groupement des Métiers du Photovoltaïque de la Fédération Française du Bâtiment) vient de publier une nouvelle contribution au débat sur la transition énergétique (la contribution initiale ayant été publiée en août dernier, voir la brève à ce sujet).

Cette contribution est dédiée à la question des appels d'offres, notamment celui annoncé dans le cadre de la feuille de route gouvernementale et vient apporter des propositions pour la rédaction des cahiers des charges :

photovoltaique.info
Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

1. exiger de l'installateur **une certification** d'un organisme accrédité par le COFRAC
2. dédier l'appel d'offres à venir aux installations **sur bâtiment**
3. promouvoir une démarche innovante s'inscrivant dans le cadre de la **maîtrise de l'efficacité énergétique**
4. diversifier les critères de notation : valorisation du **développement économique local**, prise en compte de la **localisation géographique**

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site internet du GMPV-FFB et télécharger le document ci-dessous :

- Contribution du GMPV-FFB aux cahiers des charges des appels d'offres (PDF - 1.1 Mo)

Réaction des parlementaires à la situation actuelle du photovoltaïque

Novembre 2012

Plusieurs questions de parlementaires ont eu pour objet récemment le photovoltaïque.

En plus des questions relatives à la décision du Conseil d'Etat impactant les contrats S10 - Habitation Enseignement Santé (voir la brève à ce sujet), les parlementaires demandent :

- des précisions sur les projets d'arrêté et dans l'attente de l'homologation des tarifs :
  - Question posée le 15/11 par un sénateur de Charente-Maritime
  - Question posée le 4/12 par un député de Haute-Vienne
  - Question posée le 4/12 par un député des Côtes d'Armor
  - Question posée le 11/12 par un député de Gironde
  - Question posée le 12/02 par une députée du Finistère

- des précisions sur le cahier des charges du prochain appel d'offres, en proposant notamment **une régionalisation des tarifs** pour une répartition géographique plus égale des projets :
  - Question posée le 14/08/12 par une députée de l'Orne et réponse publiée le 09/04/13
  - Question posée le 25/10/12 par un sénateur de l'Hérault et réponse publiée le 11/04/13
  - Question posée le 01/11/12 par un sénateur de l'Orne et réponse publiée le 11/04/13
  - Question posée le 01/11/12 par un sénateur de la Marne et réponse publiée le 11/04/13
  - Question posée le 20/11 par un député de l'Orne et réponse le 19/03/13

Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

- Question posée le 27/11 par un député d'Ille-et-Vilaine et réponse publiée le 11/04/13
- Question posée le 06/12/12 par un sénateur de l'Aisne et réponse publiée le 06/02/13
- Question posée le 07/12 par un sénateur de Meurthe-et-Moselle et réponse publiée le 07/12
- Question posée le 18/12 par un député d'Indre-et-Loire et réponse publiée le 09/04/13
- Question posée le 12/02 par un député de l'Aisne et réponse publiée le 09/04/13
- Question posée le 12/02 par un député des Hautes Pyrénées
- Question posée le 26/02 par une députée du Finistère et réponse publiée le 09/04/13
- Question posée le 02/04 par une députée de la Manche
- Question posée le 04/06 par une députée de la Somme

Extrait de la réponse du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur la question de la régionalisation des tarifs :

Dans un souci de maîtrise des coûts pour le consommateur d'électricité, il n'a pas été retenu de critère géographique destiné à encourager le développement du photovoltaïque dans les zones peu ensoleillées du territoire par une régionalisation des tarifs d'achat. Le débat national sur la transition énergétique, qui a débuté et se tiendra dans chaque région dans les semaines à venir, permettra de définir un cadre prévisible, stable et durable pour le développement de l'énergie solaire et des autres énergies renouvelables dans la perspective de l'objectif fixé par le Président de la République à l'horizon 2025. A cette fin, il abordera tous les sujets, dont le potentiel de développement des énergies renouvelables région par région. Ce sera l'occasion de développer des installations solaires de grande taille dans les régions les moins ensoleillées.

- des mesures pour le développement du photovoltaïque :
  - Question posée le 02/10 par un député du Calvados
  - Question posée le 23/10 par une députée de l'Orne
  - Question posée le 13/11/12 par un député de l'Aisne
  - Question posée le 20/11 par un député des Bouches du Rhône notamment pour **accompagner l'essor de l'industrie photovoltaïque**
  - Question posée le 20/11 par une députée de Gironde et réponse obtenue le 19/03
  - Question posée le 06/12 par un sénateur de la Creuse
  - Question posée le 11/12 par un député du Bas-Rhin au sujet des délais d'attente des résultats des appels d'offres simplifié
  - Question posée le 11/12 par une députée de Gironde
  - Question posée le 20/12 par un sénateur de Charente-Maritime
  - Question posée le 01/01/13 par une députée de Saône-et-Loire
  - Question posée le 01/01/13 par un député de la Somme
  - Question posée le 08/01/13 par un député des Pyrénées Orientales
  - Question posée le 22/01/13 par une députée de l'Aude
  - Question posée le 05/03/13 par un député de Côtes d'Armor
  - Question posée le 05/03/13 par un député du Nord
  - Question posée le 19/03/13 par un député d'Haute-Saône

photovoltaique.info HESPUL
Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

Questions des parlementaires sur la décision du Conseil d'Etat

Novembre 2012

Les parlementaires s'interrogent de plus en plus sur les conséquences de la décision du Conseil d'Etat (voir notre brève précédente à ce sujet). Ils ont ainsi posé plusieurs questions à la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie :

- Question posée le 21/03/13 (Dordogne)
- Question posée le 19/03/13 (Haute-Savoie)
- Question posée le 12/02/13 (Doubs)
- Question posée le 22/01/13 (Côtes d'Armor)
- Question posée le 15/01/13 (Rhône)
- Question posée le 10/01/13 (Calvados)
- Question posée le 10/01/13 (Gard)
- Question posée le 01/01/13 (Saône-et-Loire)
- Question posée le 01/01/13 (Saône-et-Loire)
- Question posée le 27/12/12 (Calvados)
- Question posée le 25/12/12 (Nord)
- Question posée le 25/12/12 (Gironde)
- Question posée le 18/12/12 (Jura)
- Question posée le 13/12/12 (Meurthe-et-Moselle
- Question posée le 13/12/12 (Seine-Maritime)
- Question posée le 11/12/12 (Haute-Loire)
- Question posée le 11/12/12 (Doubs)
- Question posée le 11/12/12 (Gironde)
- Question posée le 11/12/12 (Alpes-Maritimes)
- Question posée le 04/12/12 (Var)
- Question posée le 27/11/12 (Tarn)
- Question posée le 27/11/12 (Aveyron)
- Question posée le 22/11/12 (Orne)
- Question posée le 20/11/12 (Côtes d'Armor)
- Question posée le 20/11/12 (Tarn-et-Garonne)
- Question posée le 13/11/12 (Moselle)
- Question posée le 13/11/12 (Rhône) et réponse publiée le 16/04/13
- Question posée le 07/08/12, renouvelée le 13/11/12 (Aisne) et réponse publiée le 15/01/13

Ces questions font écho à l'action du GPPEP qui, via le forum photovoltaïque, propose à tous les producteurs impactés par la décision du Conseil d'Etat d'écrire aux députés et sénateurs. Cette proposition fait suite aux différentes actions menées par des acteurs de la filière pour alerter les pouvoirs publics sur la nécessité de gérer rapidement ce dossier, qui date maintenant de plus de 6 mois.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le forum photovoltaïque à la page intitulée "Recensement des contrats S10 bloqués".

photovoltaique.info HESPUL ADEME
Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

Réaction des acteurs de la filière photovoltaïque aux projets d'arrêté

Novembre 2012

Suite aux annonces de la feuille de route, le Gouvernement a proposé deux arrêtés :

- un arrêté proposant des modifications de l'arrêté tarifaire du 4 mars 2011 dont :
  - multiplication par deux des volumes cibles
  - établissement d'un plafond maximal de 20% de baisse pour 4 trimestres consécutifs
  - hausse de 5% du tarif dit T4 pour le trimestre en cours
  - baisse de 20% du tarif dit T5 pour le trimestre en cours
- un arrêté mettant en place une majoration tarifaire en fonction de l'origine des panneaux

Ces projets d'arrêté ne sont pas encore publiés et des modifications (notamment suite à l'avis du Conseil Supérieur de l'Energie) sont encore possibles.

Les acteurs de la filière photovoltaïque ont réagi à ces propositions, en particulier à la baisse de 20% du tarif dit T5 :

ENERPLAN a publié dès le 8 novembre un communiqué de presse demandant

un statu quo immédiat sur le tarif T5 et la mise en place d'une table ronde avec les services de l'Etat pour que les motivations de ces changements soient expliquées et qu'un consensus soit établi pour mettre en oeuvre la parole Présidentielle.

Pour en savoir plus, vous pouvez télécharger le communiqué de presse ci-dessous :

- Communiqué de presse d'ENERPLAN : "Le débat sur la transition énergétique n'a pas commencé, que le Gouvernement décide de légiférer de façon abrupte, sans dialogue et de manière rétroactive contre les centrales photovoltaïques" (PDF - 233 ko)

Le CLER a publié le 13 novembre un communiqué de presse proposant les mesures d'urgence suivantes au lieu de la baisse de 20% sur le tarif T5 :

- assurer le respect de la règle des 12 MW en interdisant le raccordement sur le réseau de transport (RTE) et en contrôlant rigoureusement l'actionnariat des sociétés de projet ;
- mettre en place une régionalisation des tarifs d'achat qui évitera la concentration des projets dans le sud de la France ;
- encadrer le développement des parcs photovoltaïque au sol afin d'éviter la perte de biodiversité et en interdisant tout projet de grande puissance sur des terres agricoles, des friches forestières ou des espaces naturels
- favoriser les projets à taille humaine portés par les acteurs des territoires ou les associant étroitement à la conception et à l'exploitation des systèmes.

photovoltaique.info HESPUL ADEME
Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

Pour en savoir plus, vous pouvez télécharger le communiqué de presse ci-dessous :

- Communiqué de presse du CLER : Le photovoltaïque confisqué, la transition énergétique bâillonnée ! (PDF - 171.5 ko)

Le SER vient de publier un communiqué de presse, précisant que :

SER-SOLER est prêt à réfléchir à un modèle dont les composantes seraient le développement industriel sur toute la chaîne de valeur, un volume de projets suffisant à des coûts maîtrisés pour la collectivité, et favorisant les projets bien intégrés au système électrique, modèle qui ne peut se résumer à une baisse de 20 % du tarif T5 en vigueur

Pour en savoir plus, vous pouvez télécharger le communiqué de presse ci-dessous :

- Communiqué du SER : LE SER SOUHAITE QUE LA CONCERTATION AVEC LE GOUVERNEMENT PERMETTE LA FINALISATION DE MESURES POUR UNE CROISSANCE VERTUEUSE ET RAISONNÉE DE LA FILIÈRE (PDF - 168.9 ko)

Conférence : Le photovoltaïque, les collectivités territoriales et le citoyen - Mardi 4 décembre 9h-18h - Lyon

Novembre 2012

Le Bureau de coordination énergies renouvelables est une association qui promeut l'échange dans le domaine des énergies renouvelables en France et en Allemagne. Elle organise régulièrement des conférences et propose des traductions d'études et de textes réglementaires allemands et français à ses adhérents.

Le **4 décembre, de 9h00 à 18h00 à Lyon**, le Bureau de coordination énergies renouvelables organise en partenariat avec le CLER et HESPUL, une conférence sur le photovoltaïque intitulée : **« Le photovoltaïque, les collectivités territoriales et le citoyen – piliers de la transition énergétique. Regards croisés franco-allemands ».**

Elle s'adresse en particulier aux acteurs des collectivités territoriales : administrations, syndicats intercommunaux, élus, prestataires de services autour du développement de projets renouvelables.

Le programme de la conférence est articulé autour des questions suivantes :

- La gestion du réseau de distribution devient-elle un outil principal de la politique énergétique locale ?

Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

- Comment le mouvement allemand de « recommunalisation » impacte-t-il le développement des énergies renouvelables ?
- Quels avantages apporte le photovoltaïque à la collectivité ?
- Quels leviers de soutien au développement du photovoltaïque peuvent être mobilisés par la région, la commune et le citoyen (financement participatif, coopératives) ?

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au **19 novembre**.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site internet du bureau de coordination énergies renouvelables.

Compte-rendu de la deuxième instance de concertation d'EDF AOA

Novembre 2012

Depuis mais 2012, EDF a mis en place une instance de concertation avec les fédérations représentatives des producteurs d'énergie photovoltaïque concernés par l'obligation d'achat.

La deuxième rencontre a eu lieu début octobre. En voici les principales informations :

Les points de vigilance à suivre par les producteurs à chaque étape

- Fin de chantier : il est important que le producteur obtienne à la fin de la réalisation des travaux l'**attestation sur l'honneur signée par l'installateur,** attestation qui sera requise pour la signature du contrat d'achat.
- Réception du contrat d'achat : dès réception du contrat d'achat, le producteur doit **le signer et le retourner à EDF AOA**, en double exemplaire, accompagné de l'attestation sur l'honneur de l'installateur.
- Réalisation de la facturation : une facture émise par le producteur en utilisant le site internet a **4 fois moins de risque** d'être source d'erreurs et donc d'être refusée par EDF AOA.

Les évolutions à venir

- Contrôle des installations
- Mise en place d'un service de Facture Électronique Simplifiée et Généralisation d'un règlement des producteurs par virement bancaire.

EDF recherche à ce titre 100 à 200 producteurs volontaires pour expérimenter ces nouveaux services de facturation au printemps 2013. Si vous êtes intéressé, contactez l'agence d'obligation d'achat.

photovoltaique.info HESPUL ADEME
Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le compte-rendu disponible ci-dessous :

- Compte-rendu de la deuxième instance de concertation avec EDF AOA - octobre 2012 (PDF - 184.4 ko)

Carte de productible du mois d'octobre 2012

Novembre 2012

La carte de productible du mois d'octobre 2012 est désormais disponible.

Consulter les cartes de productible mensuel dans l'onglet Outils

---

Publication des indices INSEE connus et définitifs au 1er novembre 2012

Novembre 2012

Le tarif d'achat des contrats signés est indexé chaque année par un coefficient L, dont le calcul est basé sur des indices INSEE.

Pour les contrats régis par les arrêtés tarifaires du 13 mars 2002, du 12 janvier 2010, du 31 août 2010 et du 4 mars 2011 (contrats S01, S10, S10B, S11), les indices INSEE à prendre en compte sont les derniers indices connus et définitifs au 1er novembre, à savoir pour 2012 :

au 1er novembre 2012	TCH 132,99	FM0ABE00000 116,7	ICHTrev-TS 110,4

Pour en savoir plus sur la recherche des indices INSEE et le calcul du coefficient L, vous pouvez consulter la page dédiée à la facturation.

---

photovoltaique.info HESPUL
Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

Mise en place d'un nouveau label : AQPV - Contractant Général

Octobre 2012

En juillet 2011, une nouvelle démarche de qualité dans la filière photovoltaïque française, nommée **"Alliance Qualité Photovoltaïque"**, était lancée. Elle s'était dans un premier temps focalisée sur la fabrication des modules photovoltaïques avec le **label AQPV-modules** (voir la brève écrite à ce sujet).

Depuis, le besoin s'est fait ressentir par AQPV d'élargir la démarche qualité à toutes les étapes de la réalisation du projet. Ainsi, un nouveau référentiel de qualité a été mis en place pour englober à la fois l'acte de construction mais également les opérations de développement et d'exploitation sur la durée de vie du générateur. Il s'agit du **label AQPV - Contractant Général**.

Le contractant général doit couvrir les activités suivantes, pour des installations de puissance inférieure ou supérieure à 250 kW :

- Bureau d'études de développement
- Bureau d'études d'exécution
- Installateur électricien
- Installateur poseur de modules, décliné en deux activités :
  - métiers de la toiture
  - métiers de l'étanchéité

et/ou

- Exploitation-Maintenance

Il doit répondre aux exigences listées dans le document ci-dessous :

- Dossier de presse du nouveau label AQPV-Contractant Général (PDF - 251.8 ko)

Les premières labellisations sont prévues pour début 2013.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site internet du SER.

Réaction du SER à la publication des bilans de raccordement d'ERDF

Octobre 2012

photovoltaique.info HESPUL
Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

Suite à la publication des bilans d'ERDF et au constat d'une baisse de raccordement d'installations éoliennes et photovoltaïques, le SER a publié un nouveau communiqué de presse appelant le gouvernement à accélérer la mise en œuvre des mesures d'urgence :

Avec seulement 134 MW installés durant ce troisième trimestre, le rythme de développement du parc solaire photovoltaïque décroît de 47% par rapport au deuxième trimestre. Ce chiffre traduit l'épuisement du portefeuille des projets pré-moratoire et les difficultés des acteurs à porter de nouveaux projets sur les bases économiques actuelles.

[…]

S'ils saluent les annonces récentes de Delphine BATHO, Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, les professionnels de la branche photovoltaïque du SER, réunis au sein de SER SOLER, appellent à la mise en œuvre, le plus rapidement possible, du nouvel arrêté tarifaire relevé et de sa bonification en fonction de l'origine européenne des panneaux.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site internet du SER ou télécharger le communiqué de presse ci-dessous :

- Communiqué de presse du SER : LES PROFESSIONNEL DU SER APPELLENT LE GOUVERNEMENT A ACCELERER LA MISE EN OEUVRE DES MESURES D'URGENCE (PDF - 328.1 ko)

Bilan de raccordement d'ERDF au 30 septembre 2012

Octobre 2012

Le gestionnaire de réseau ERDF a publié le bilan des installations raccordées et en attente de raccordement au 3e trimestre de 2012.

Ces données viennent compléter les informations déjà obtenues lors de la publication des coefficients S6 et V6 par la CRE.

Ainsi :

- **3 060 MW (3,06 GW)** d'installations photovoltaïques sont, au 30 septembre 2012, raccordées au réseau d'ERDF.

photovoltaique.info
Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

- **1 881 MW** d'installations photovoltaïques sont actuellement dans la file d'attente dont 482 MW pour lesquelles la demande de raccordement a été déposée à ERDF de juin à fin septembre 2012. Pour rappel, 89,7 MW de demandes déposées auprès d'ERDF ont été pris en compte pour le calcul des coefficients S6 et V6.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la page des Chiffres clés avec un résumé des puissances installées et en attente de raccordement ainsi que celle des publications avec l'ensemble des documents sur le raccordement.

Tarifs d'achat du 1er octobre au 31 décembre 2012

Octobre 2012

La Commission de Régulation de l'Energie (CRE) vient de publier la délibération concernant la valeur des coefficients déterminant les nouveaux tarifs d'achat pour la période allant du 1er octobre au 31 décembre 2012.

Attention, ces valeurs sont provisoires, elles doivent être homologuées par un arrêté et publiées au journal officiel.

Les demandes de raccordement du trimestre précédent ont totalisé respectivement (en puissance cumulée) :

- pour les installations souhaitant bénéficier du tarif d'intégration au bâti situées sur des bâtiments à usage principal d'habitation (P+Q ? 36 kWc) : **33,4 MW** donc une valeur de S6 de 0,035 soit **une baisse de 3,5 % des tarifs**
- pour les installations souhaitant bénéficier du tarif d'intégration au bâti situées sur un bâtiment à usage principal autre qu'un usage d'habitation ou du tarif d'intégration simplifiée au bâti : **56,3 MW** donc une valeur V6 de 0,075 soit **une baisse de 7,5 % des tarifs**

Les tarifs (en c€/kWh) sont donc les suivants :

Type et puissance de l'installation			**01/10/2012 au 31/12/2012 nh**
Résidentiel	Intégration au bâti	[0-9kWc]	34,15
	Intégration au bâti	[9-36kWc]	29,88
	Intégration simplifiée au bâti	[0-36kWc]	17,04
	Intégration simplifiée au bâti	[36-100kWc]	16,19
Enseignement ou santé	Intégration au bâti	[0-36kWc]	22,79
	Intégration simplifiée au bâti	[0-36 kWc]	17,04

photovoltaique.info HESPUL
Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

Type et puissance de l'installation			01/10/2012 au 31/12/2012 nh
	Intégration simplifiée au bâti	[36-100 kWc]	16,19
Autres bâtiments	Intégration au bâti	[0-9kWc]	19,76
	Intégration simplifiée au bâti	[0-36kWc]	17,04
	Intégration simplifiée au bâti	[36-100kWc]	16,19
Tout type d'installation		[0-12MW]	10,24

note nh = en attente de l'homologation par publication au Journal Officiel d'un arrêté

Retrouvez ci-dessous la délibération, les tarifs, le bilan des raccordements et le bilan des demandes de raccordement de la CRE dans un seul document :

- Délibération de la CRE, tarifs d'achat, bilan de raccordement d'octobre à décembre 2012 (PDF - 409.6 ko)

Vous pouvez retrouver l'ensemble de ces informations ainsi que le récapitulatif des tarifs d'achat depuis mars 2011, sur la page "Aujourd'hui arrêté du 4 mars 2011" et dans la rubrique des publications avec l'ensemble des documents sur le tarif d'achat.

Indisponibilité du portail petits producteurs d'ERDF

Octobre 2012

Le portail petits producteurs permet d'effectuer une demande de raccordement au réseau pour les puissances inférieures ou égales à 36 kVA.

ERDF annonce la mise en place d'une nouvelle version de l'application qui introduit en particulier une évolution du module de recherche, de nouvelles informations dans les exports PDF et EXCEL et la remise à niveau du module d'import en masse.

A ce titre, le portail sera **indisponible le mercredi 24 octobre de 8h à 12h environ**.

Pour connaître les principales modifications, vous pouvez consulter la page d'accueil du portail qui présente un explicatif détaillant les principales nouveautés ainsi que des éléments d'informations relatifs à l'import en masse (mandataires uniquement).

---

photovoltaique.info HESPUL
Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

Nouvelle publication d'AQC : Les points sensibles de conception et de mise en oeuvre d'un système photovoltaïque

Octobre 2012

L'Agence Qualité Construction (AQC) vient de mettre à jour sa note sur les points sensibles de conception et de mise en œuvre d'un système photovoltaïque.

Ce document propose pour les différentes étapes d'un projet photovoltaïque (conception, chantier, raccordement, maintenance) des conseils et des points de vigilance à suivre.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site internet d'AQC ou télécharger le document ci-dessous :

- Les points sensibles de conception et de mise en oeuvre d'un système photovoltaïque - AQC - 2012 (PDF - 3.2 Mo)

Ce document est complémentaire de la fiche AQC "Installations photovoltaïques raccordées au réseau et intégrées au bâtiment" qui est focalisée sur les problèmes d'étanchéité et le risque incendie.

Vous pouvez trouver l'ensemble de ces documents ainsi que d'autres publications sur notre rubrique relative aux normes, guides et sécurité.

Note de position de Taranis pour relancer les projets photovoltaïques citoyens

Octobre 2012

Le réseau Taranis, constitué depuis octobre 2011, fédère des associations, collectivités et sociétés de projets coopératives qui portent des projets d'énergies renouvelables citoyens en Bretagne.

Il a publié ce mois-ci un communiqué de presse et une note de position pour relancer les projets photovoltaïques citoyens.

photovoltaique.info
Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

Partant du constat que la mobilisation citoyenne et le soutien des élus existent aujourd'hui et que le blocage des projets collectifs se situe avant tout dans la difficulté d'obtenir un équilibre financier, le réseau Taranis propose notamment :

- La mise en place d'un tarif d'achat bonifié pour les projets photovoltaïques citoyens afin de permettre à ces projets de voir le jour, d'autant que ces projets ne sont pas des outils financiers pour les associés puisque le reversement des dividendes est limité de par les statuts.
- La régionalisation du tarif d'achat afin de prendre en compte les différences d'ensoleillement selon les régions.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site internet de Taranis ainsi que le communiqué de presse et la note de position ci-dessous :

- Communiqué de presse de Taranis : "Les citoyens bretons se mobilisent pour sauver les projets solaires" (PDF - 386.8 ko)
- Note de position de Taranis pour relancer les projets photovoltaïques citoyens - octobre 2012 (PDF - 223.1 ko)

Pour en savoir plus sur les projets d'investissements collectif, vous pouvez consulter la rubrique dédiée à ce sujet.

Indisponibilité du portail petits producteurs d'ERDF

Octobre 2012

ERDF nous informe que le portail petits producteurs (puissance inférieure ou égale à 36 kVA) est indisponible ce matin de 8h à 12h et qu'une nouvelle interruption est prévue mercredi 24 octobre pour la mise en place d'une nouvelle version.

Vous pourrez de nouveau consulter le portail petits producteurs à partir de cet après-midi.

Carte de productible du mois de septembre 2012

Octobre 2012

La carte de productible du mois de septembre 2012 est désormais disponible.

photovoltaique.info HESPUL ADEME
Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

Consulter les cartes de productible mensuel dans l'onglet Outils

---

Communiqué de Presse du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie : Nouvelle mesure de soutien au photovoltaïque

Octobre 2012

Suite à la conférence environnementale et à la feuille de route publiée par le gouvernement (voir à ce sujet la publication précédemment annoncée dans les actualités), le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie vient d'annoncer une nouvelle mesure de soutien spécifique aux installations inférieures ou égales à 100 kWc :

Delphine BATHO saisira cette semaine le Conseil Supérieur de l'Énergie et la Commission de Régulation de l'Énergie d'un projet d'arrêté portant le tarif de rachat à 18,4 centimes d'euros par kilowattheure, auquel pourra s'ajouter la bonification de 10 % en fonction de l'origine des panneaux.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le communiqué de presse sur le site internet du Ministère ainsi que les communiqués de presse publiés par le SER-SOLER et ENERPLAN et disponibles ci-dessous :

- Communiqué de presse d'ENERPLAN : "Une annonce concrète du gouvernement pour le photovoltaïque qui redonne confiance dans l'avenir" (PDF - 70.1 ko)
- Communiqué de presse du SER-SOLER : "NOUVELLES MESURES DE SOUTIEN DU GOUVERNEMENT AU SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE : LES PROFESSIONNELS REPRENNENT ESPOIR" (PDF - 239.8 ko)

Contribution initiale du GMPV-FFB au débat national sur la transition énergétique

Septembre 2012

photovoltaique.info

Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

Le Groupement des Métiers du Photovoltaïque de la Fédération Française du Bâtiment (GMPV-FFB) a publié sa contribution initiale (datée d'août 2012) au débat national sur la transition énergétique.

Cette contribution basée sur une vision ambitieuse du photovoltaïque dans le bâtiment émet une série de propositions axées en quatre points :

- Redéfinir les objectifs de la filière (de 5,4 à 20 GW)
- Changer l'image de la filière
- Améliorer la réglementation tarifaire
- Lever les barrières au développement du photovoltaïque

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site internet du GMPV-FFB et télécharger le document ci-dessous :

- Contribution initiale du GMPV-FFB au débat national sur la transition énergétique - août 2012 (PDF - 831.5 ko)

Les panneaux photovoltaïques en fin de vie seront traités comme des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)

Septembre 2012

Le 24 juillet 2012 a été publiée au Journal Officiel de l'Union Européenne la nouvelle Directive 2012/19/UE relative aux Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques.

Les panneaux photovoltaïques en fin de vie entrent désormais dans le champ d'application de cette directive. Ils devront ainsi être collectés séparément et recyclés selon les taux de collecte et les objectifs de recyclage imposés par la directive.

Ces opérations de collecte et de recyclage devront, selon le principe du pollueur-payeur, être mises en place et **financées par les fabricants des panneaux photovoltaïques ou leurs importateurs établis sur le territoire national**, qui devront s'enregistrer auprès des autorités compétentes.

De leur côté, les propriétaires de panneaux photovoltaïques n'auront rien à débourser pour ces étapes de collecte et de recyclage. Rien n'est cependant défini pour le financement du démantèlement des installations et/ou la dépose des panneaux.

Le délai de transposition en droit national court jusqu'au 14 février 2014 pour la France. La Commission se réserve la possibilité de ré-évaluer les objectifs de collecte et de recyclage, définis pour les DEEE en général, pour le cas particulier des panneaux photovoltaïques d'ici le 14 août 2015. Cette adaptation pourrait s'avérer nécessaire en raison de la longue durée de vie de ces équipements.

Pour en savoir plus sur ces objectifs, vous pouvez consulter notre article dédié à la gestion de la fin de vie des installations photovoltaïques et le document disponible ci-dessous :

photovoltaique.info HESPUL ADEME
Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

- Note sur l'extension de la Directive DEEE aux panneaux photovoltaïques - 2012 (PDF - 1.4 Mo)

Feuille de route gouvernementale suite à la conférence environnementale

Septembre 2012

Suite à la conférence environnementale du 14 et 15 septembre derniers, une feuille de route pour la transition écologique a été publiée.

Dans l'optique de la préparation du débat national sur la transition énergétique, plusieurs mesures dans le domaine de l'énergie et du climat ont été avancées, dont une série pour le photovoltaïque :

La filière solaire sera pleinement soutenue en privilégiant un haut niveau de normes pour garantir la qualité de l'offre française et européenne. Un appel d'offres sera lancé avant la fin 2012 pour favoriser de grandes installations ciblant des technologies innovantes et le développement économique local. Cet appel d'offre privilégiera les grandes toitures pour éviter la consommation d'espaces agricoles. Les volumes cibles déclenchant l'ajustement tarifaire pour les installations de petite taille seront immédiatement significativement revus à la hausse, en prenant en compte le retour d'expérience sur les projets effectivement réalisés depuis mars 2011. Les tarifs d'achat pour les installations relevant de l'intégration simplifiée au bâti et, pour les bâtiments non résidentiels, de l'intégration au bâti seront assortis d'une bonification d'au plus 10% en fonction de l'origine des composants des panneaux photovoltaïques. La baisse annuelle des tarifs d'achat sera plafonnée à 20%.

Pour en savoir plus, vous pouvez télécharger la feuille de route sur le site internet du développement durable.

Des acteurs de la filière photovoltaïque ont d'ores et déjà réagi à l'annonce de ces mesures :

- Communiqué de presse du SER : "MALGRE LES EFFORTS DU GOUVERNEMENT, LES MESURES IMMEDIATES POUR LA FILIERE PHOTOVOLTAIQUE NE SONT PAS A LA HAUTEUR DE LA CRISE QUE TRAVERSENT LES INDUSTRIELS" (PDF - 198.7 ko)
- Communiqué de presse de l'APESI : Les PME du solaire toujours dans l'expectative (PDF - 76.5 ko)
- Communiqué de presse d'ENERPLAN : Enerplan déplore l'absence de mesures d'urgence dans la feuille de route gouvernementale (PDF - 234.9 ko)

---

photovoltaique.info HESPUL
Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

Etude des modules photovoltaïques après 20 ans de fonctionnement : rapport technique téléchargeable

Septembre 2012

Le rapport de test des modules photovoltaïques de la première installation de France raccordée au réseau après 20 ans de fonctionnement, réalisé par les laboratoires du CEA (Département des Technologies solaires, Laboratoire des Systèmes Solaires) de l'INES est désormais disponible.

Ce rapport contient le détail des résultats communiqués à l'occasion du 20e anniversaire de cette installation organisé en juin 2012 par HESPUL (voir l'actualité à ce sujet).

L'objectif de la présente étude était de réaliser un audit détaillé de l'état de vieillissement de ces modules PV après 20 ans de fonctionnement dont les principaux résultats sont les suivants :

- La perte de puissance due aux salissures est de 2,7%
- Après nettoyage, la perte de rendement due au seul vieillissement représente 8,2%
- Les clichés d'électroluminescence montrent une très bonne tenue des cellules et de la connectique
- Le comportement des modules en extérieur est comparable à celui d'un module de technologie récente

La conclusion générale est que ces modules sont de bonne qualité, qu'ils ont très bien vieilli et qu'ils répondent aux garanties de puissance qu'avancent aujourd'hui les constructeurs (perte maximale de puissance de 20% sur 20 ou 25 ans).

Solar Decathlon Europe 2012

Septembre 2012

Le Solar Decathlon Europe se déroule en ce moment à Madrid. Cette compétition, ouverte aux équipes universitaires, met en lumière les maisons solaires innovantes de 20 équipes. Les maisons, assemblées sur place à la Villa Solar sont en concurrence sur 10 thématiques différentes, allant de la conception architecturale, de l'efficacité énergétique au maintien des conditions de confort.

Trois équipes intègrent des étudiants d'universités françaises :

- Team Aquitaine Bordeaux : Sumbiosi
- Team Rhône-Alpes : Canopea

photovoltaique.info HESPUL
Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

- L'équipe franco-italienne : Astonyshine

Analyses et réactions des acteurs de la filière photovoltaïque suite à la conférence environnementale 2012

Septembre 2012

Le rapport sur les enjeux énergétiques des filières éolienne et photovoltaïque, commandé en prélude de la conférence environnementale 2012, ainsi que les travaux de la conférence environnementale ont suscité des réactions de la part des acteurs de la filière photovoltaïque.

En premier lieu, le rapport, téléchargeable sur le site web du Ministère, a suscité des commentaires des acteurs de la filière. Leurs premières réactions, relayées par la presse générale et spécialisée, peuvent être consultées ici :

- Le CLER s'insurge contre un rapport qui propose de confisquer la transition énergétique par TECSOL.
- Le décryptage d'Arnaud Gossement.

Les annonces du gouvernement suite à la conférence environnementale ont également suscité des réactions :

- Enerplan rappelle qu' "Il y a urgence pour les mesures d'urgence pour le secteur solaire " dans son communiqué de presse..
- Le SER a rappelé ses "Propositions relatives au développement des énergies renouvelables en France" dans un dossier remis lors d'une conférence de presse le 17 septembre.
- « T.P.A.M.P.S » (Touche pas à mon panneau solaire) a envoyé un Message des laissés pour compte du solaire.

Remise du rapport sur les enjeux énergétiques des filières éolienne et photovoltaïque

Septembre 2012

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le rapport commandé cet été par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a été publié ce jour.

photovoltaique.info HESPUL ADEME
Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

Compléments aux mesures d'urgence d'HESPUL et du CLER

Septembre 2012

Trois nouvelles propositions ont été ajoutées aux mesures d'urgence énoncées par HESPUL et le CLER :

- Assouplir des conditions de signature des contrats d'achat (concernant en particulier l'attestation sur l'honneur de l'installateur)
- Sécuriser au plus vite les tarifs d'achat pour les projets déjà engagés (suite notamment à la décision du Conseil d'Etat du 12 avril 2012, qui a annulé la discrimination tarifaire selon l'usage du bâtiment)
- Rétablir l'égalité de traitement entre les utilisateurs du réseau (avec entre autres le rétablissement de la réfaction pour les producteurs).

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la brève précédente présentant les mesures d'urgence et le document complété des nouvelles propositions ci-dessous :

- Mesures d'urgence d'HESPUL et du CLER pour la relance de la filière photovoltaïque, complétées le 13 septembre 2012 (PDF - 118.8 ko)

Producteurs Particuliers : l'activité de production photovoltaïque reste l'accessoire de l'activité civile si l'électricité vendue n'excède pas celle achetée.

Septembre 2012

En avril 2012, le Comité de Coordination du Registre du Commerce et des Sociétés (CCRCS) a statué sur la nature de l'activité de production photovoltaïque, dans le cas notamment des producteurs particuliers.

La question posée initialement était la suivante :

La production d'énergie électrique d'origine photovoltaïque, vendue à des tiers, est-elle constitutive d'une activité commerciale assujettissant celui qui s'y livre à immatriculation au registre du commerce et de sociétés (RCS) ?

Le Comité de Coordination a donné l'avis suivant :

photovoltaique.info
Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

La production reste l'accessoire de l'activité civile […] pourvu que dans la durée l'électricité vendue n'excède pas notablement celle achetée, du fait des surcapacités de production mises en place.

Lorsqu'il est satisfait à cette dernière condition, le caractère commercial et la qualité de commerçant doivent être […]écartés dans le cas du particulier qui a équipé sa maison de quelques panneaux solaires dont la production est injectée dans le réseau public, tandis qu'il satisfait à ses besoins domestiques par prélèvement sur ce même réseau.

Ainsi, pour les producteurs qui respectent ces conditions, il n'est pas nécessaire de faire une demande d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés (RCS), sauf si le producteur opte pour le régime fiscal au réel simplifié. Il s'en suit que les producteurs concernés ne sont pas enregistrés au Régime Social des Indépendants (RSI), sauf si le producteur opte pour un statut d'auto-entrepreneur. Nous attendons une confirmation sur ce point de la part de la Direction de la Sécurité Sociale.

Pour consulter l'avis complet du Comité de Coordination, vous pouvez consulter le site internet du ministère de la Justice ou télécharger le document ci-dessous :

- Avis du Comité de Coordination du Registre du Commerce et des Sociétés sur la nature de l'activité de production photovoltaïque (PDF - 119.4 ko)

Mise à jour des Avis Techniques et Pass'Innovations

Septembre 2012

Deux nouveaux Avis techniques et un Pass Innovation viennent d'être publiés :

- l'avis technique 21/12-24 du procédé ALKORSOLAR STP de RENOLIT BELGIUM NV
- l'avis technique 21/12/28 du procédé REC AE FIX THETA de REC SOLAR France
- le pass'innovation 2012-201 du procédé TUILE PHOTOVOLTAÏQUE LUXOL de LUXOL

Plusieurs Avis techniques ont été amendés, corrigés ou révisés cet été :

- **21/10-07*V1** : version **modifiée** de l'Avis technique 21/10-07 de PHOTOWATT INTERNATIONAL S.A du produit WATTEA PB
- **21/10-08*01 Add** : version **ajoutée** à l'Avis technique 21/10-08 de SILIKEN du produit MECOSUN MV3-SILIKEN
- **21/10-09*V1** : version **modifiée** de l'Avis technique 21/10-09 de ROTO FRANK SAS du produit SRP 10/20
- **21/10-10*V1** : version **modifiée** de l'Avis technique 21/10-10 de TENESOL du produit SIT-M
- **21/10-11*V1** : version **modifiée** de l'Avis technique 21/10-11 de MIDISOLAIRE du produit MIDITOP PRIMA

photovoltaique.info HESPUL
Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

- **21/10-12*V1** : version **modifiée** de l'Avis technique 21/10-12 de CONERGY SAS du produit SolarDelta PowerPlus
- **21/10-13*V1** : version **modifiée** de l'Avis technique 21/10-13 de MOUNTING SYSTEMS GmbH du produit Theta PowerPLus
- **21/11-16*V1** : version **modifiée** de l'Avis technique 21/11-16 de CAPTELIA du produit Tuiles photovoltaïques modèles FAG, TPPM, FOG10 et FOG13
- **21/11-17*V1** : version **modifiée** de l'Avis technique 21/11-17 de CENTROSOLAR Group AG du produit S-Class Intégration
- **21/11-19*V1** : version **modifiée** de l'Avis technique 21/11-19 de SUNTECH POWER HOLDING CO Ltd du produit JUST ROOF
- **21/12-29** : version **révisée** de l'Avis technique 21/09-06 de SOLARDIS du produit SOPRASOLAR

Les nouveaux documents sont disponibles sur l'article Avis techniques et Pass innovation.

Pour en savoir plus sur ces évolutions, vous pouvez consulter le site internet du CSTB :

- la liste des Avis techniques
- la liste des Pass'innovations

Carte de productible du mois d'août 2012

Septembre 2012

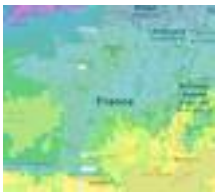

La carte de productible du mois d'août 2012 est désormais disponible.

Consulter les cartes de productible mensuel dans l'onglet Outils

---

Réaction de l'APESI à la publication des résultats des appels d'offres

Août 2012

L'APESI (Association des Producteurs d'Électricité Solaire Indépendants) vient de publier un communiqué de presse, prenant acte de l'attribution des appels d'offres.

photovoltaique.info HESPUL
Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

L'APESI regrette que cette procédure inadaptée, héritée du précédent Gouvernement, n'ait pas été amendée afin de pallier ses incohérences et ses injustices, contribuant ainsi à la poursuite de la politique de déstabilisation dont souffre l'industrie photovoltaïque depuis 2 an

Critique non seulement de la procédure, mais également des choix réalisés, l'APESI dénonce un sur-coût pour la collectivité et une fragilisation des acteurs de la filière, et plus particulièrement des PME, et appelle à l' établissement d'un système de tarif d'achat pour les technologies matures qui :

permettrait d'accélérer la transition de la filière vers la parité réseau, pour un coût inférieur à celui des appels d'offre et dans une équité totale entre tous les acteurs. Le maintien du système d'appel d'offre aux technologies nouvelles permettrait parallèlement à l'Etat de focaliser son soutien aux innovations qui seront jugées créatrices de valeur pour l'avenir

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le communiqué de presse ci-dessous :

- Communiqué de presse de l'APESI : La filière photovoltaïque doit sortir de la pénombre (PDF - 719.9 ko)

Bilan de raccordement d'ERDF au 30 juin 2012

Août 2012

Le gestionnaire de réseau ERDF a publié le bilan des installations raccordées et en attente de raccordement au 2e trimestre de 2012.

Ces données viennent compléter les informations déjà obtenues lors de la publication des coefficients S5 et V5 par la CRE.

Ainsi :

- **2 926 MW (2,93 GW)** sont, au 30 juin 2012, raccordés au réseau d'ERDF.
- **1 514,1 MW** sont actuellement dans la file d'attente dont 287,7 MW pour lesquels la demande de raccordement a été déposée à ERDF de mars à fin juin 2012. Pour rappel, 104,7 MW de demandes déposées auprès d'ERDF ont été pris en compte pour le calcul des coefficients S5 et V5.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la page des Chiffres clés avec un résumé des puissances installées et en attente de raccordement ainsi que celle des publications avec l'ensemble des documents sur le raccordement.

---

photovoltaique.info
Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

Réponses d'HESPUL aux consultations de la CRE

Août 2012

Depuis janvier 2012, la CRE a proposé une série de consultations concernant les conditions, les procédures et les coûts de raccordement et d'utilisation du réseau. HESPUL a répondu à trois d'entre elles :

- **Consultation sur le tarif d'utilisation du réseau public d'électricité (TURPE)**

Comme précisé dans la brève publiée à ce sujet, cette consultation s'inscrit dans la révision du TURPE prévue en 2013. Elle aborde entre autres la question des enjeux de l'insertion de la production photovoltaïque sur les réseaux publics de distribution et invite à ce sujet les participants à se positionner sur "la possibilité d'introduire un signal prix incitant les producteurs à préférer les investissements les moins coûteux pour les réseaux."

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la note de consultation ainsi que le bulletin bimensuel de la CRE consacré à ce sujet, tous deux disponibles sur le site internet de la CRE.

HESPUL s'est prononcé défavorable à l'introduction d'un signal prix en fonction de la localisation de l'installation, rappelant que :

" les productions photovoltaïques en basse tension sont rattachées à un bâtiment (point de consommation) et que la marge de manœuvre pour les producteurs est donc très faible. "

HESPUL a également rappelé que :

" la question du coût de raccordement reste un point essentiel qui dicte trop souvent la faisabilité des projets, comme on a pu le constater avec l'augmentation spectaculaire des montants des PTF suite à la suppression de la réfaction. "

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la réponse complète d'HESPUL disponible ci-après : Réponse d'HESPUL à la consultation de la CRE sur le TURPE (PDF - 401.6 ko)

- **Consultation sur les procédures de raccordement**

Comme précisé dans la brève publiée à ce sujet, cette consultation porte notamment sur les **simplifications** envisageables des procédures, sur les évolutions possibles de l'encadrement des **délais**, sur les informations nécessaires concernant les **solutions de raccordement**.

La CRE a publié fin juillet un communiqué de presse et une synthèse des réponses obtenues, soulignant que les producteurs demandent, en particulier, que :

photovoltaique.info
Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

- l'**obligation de résultat** des gestionnaires de réseaux soit renforcée, notamment en ce qui concerne le respect des délais de traitement des demandes de raccordement. Ils demandent que les retards des gestionnaires de réseaux, qui peuvent avoir des conséquences sur les conditions économiques de réalisation des projets, puissent donner lieu au versement d'indemnités ;

- l'**information** des demandeurs de raccordement soit améliorée.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le communiqué de presse et la synthèse des réponses, disponibles sur le site internet de la CRE ainsi que la réponse détaillée d'HESPUL ci-après : Réponse d'HESPUL à la consultation de la CRE sur les procédures de raccordement (PDF - 885.7 ko)

- **Consultation sur le cadre de régulation du TURPE**

Dans le cadre du TURPE 3, la CRE a prévu des mesures incitatives appropriées pour encourager les gestionnaires de réseaux de transport et de distribution à améliorer leurs services. La consultation porte sur l'évolution de ces mesures incitatives dans la perspective du TURPE 4 prévue pour 2013.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la note de consultation sur le site internet de la CRE.

HESPUL s'est prononcé en particulier sur les questions relatives à la **qualité de service**, concernant trois indicateurs qui sont incités financièrement (avec un système de compensation financière pour l'utilisateur ou de malus pour le gestionnaire de réseau) :

- le nombre de rendez-vous planifiés non respectés par ERDF
- le taux de réponse aux réclamations dans les 30 jours
- le nombre de propositions de raccordement non envoyées dans les délais

HESPUL précise à ce sujet qu'il est

" nécessaire de relever le niveau de la pénalité applicable, aujourd'hui beaucoup trop faible pour être incitative, et de l'appliquer par jour de retard. "

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la réponse d'HESPUL : Réponse d'HESPUL à la consultation de la CRE sur le cadre de régulation du TURPE (PDF - 1.4 Mo)

Réponse de l'ENTSO-E au courrier d'HESPUL

Août 2012

photovoltaique.info HESPUL
Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

L'ENTSO-E (association des gestionnaires européens de réseau de transport d'électricité) a répondu fin juillet au courrier envoyé par HESPUL, au sujet des règles de raccordement des installations photovoltaïques (voir la brève présentant le courrier d'HESPUL).

La réponse (en anglais) est disponible ci-dessous :

- Réponse de l'ENTSO-E au courrier d'HESPUL (en anglais) - juillet 2012 (PDF - 228.6 ko)

Mise à jour du site photovoltaique.info : Parité et autoconsommation

Août 2012

La rubrique "Enjeux et perspectives" du site photovoltaïque.info a été mise à jour et de nouveaux articles ont été ajoutés.

Rendez-vous sur la rubrique "Parité et autoconsommation" pour retrouver les nouveaux contenus relatifs à l'historique du photovoltaïque et à son évolution dans les années à venir.

Mise à jour du site photovoltaique.info : Systèmes et composants

Août 2012

La rubrique "Systèmes et composants" du site photovoltaique.info a été mise à jour et de nouveaux articles ont été ajoutés.

Pour retrouver les nouveaux contenus relatifs aux composants tels que les modules ou les onduleurs et au fonctionnement général d'un système photovoltaïque, rendez-vous sur les pages spécifiques :

- "Vue d'ensemble"
- "Modules photovoltaïques"
- "Onduleurs"
- "Normes, guides et sécurité"

Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

Carte de productible du mois de juillet 2012

Août 2012

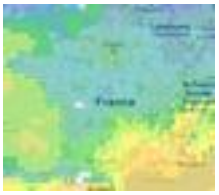

La carte de productible du mois de juillet 2012 est désormais disponible.

Mesures d'urgence d'HESPUL et du CLER pour la relance de la filière photovoltaïque

Août 2012

Dans le contexte actuel du secteur du photovoltai ?que en France, HESPUL et le CLER appellent à prononcer un **gel provisoire du mécanisme trimestriel d'indexation** à travers un arrêté modificatif comprenant également les **cinq propositions d'aménagement de l'arrêté tarifaire du 4 mars 2011** suivantes :

- l'extension du bénéfice du tarif d'achat "d'intégration simplifiée au bâti" aux installations de 100 à 250 kWc
- l'extension des critères d'intégration simplifiée au bâti
- la suppression de l'obligation de fournir une attestation bancaire au comptable
- le raccourcissement des délais d'homologation des tarifs d'achat
- l'indexation des baisses de tarif sur des réalisations et non sur des projets.

HESPUL et le CLER appellent également à gérer au plus vite les conséquences de **l'arrêt du Conseil d'État du 12 avril 2012** qui annule la distinction tarifaire pour les immeubles d'habitation, enseignement et santé.

L'Etat doit en outre s'engager dans une campagne de communication afin de rendre à la filière photovoltaïque l'image positive qu'elle avait auprès de la population avant les mesures de 2010. Au-delà, pour s'assurer du développement du photovoltai ?que dans les meilleures conditions de coût et d'efficacité à long terme et prendre en compte la totalité des problématiques qui se posent, d'autres mesures à prendre sont déclinées dans le document ci-dessous :

- Mesures d'urgence d'HESPUL et du CLER pour la relance de la filière photovoltaïque (PDF - 128.7 ko)

photovoltaique.info

Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

Réaction du SER à la publication des résultats des appels d'offres

Août 2012

Le Syndicat des Énergies Renouvelables (SER) vient de publier un communiqué de presse, saluant la publication des résultats des appels d'offres :

Les professionnels voient leur activité assurée sur les segments concernés, en particulier les industriels implantés sur le territoire. Les acteurs les plus innovants, quant à eux, vont disposer d'une base arrière technologique pour conquérir de nouveaux marchés à l'export.

Il salue également la mise en place d'une concertation sur la transition énergétique et demande, en attendant les résultats de cette concertation, le maintien de la continuité des appels d'offres pour la filière photovoltaïque.

Il appelle cependant à une révision des dispositions de l'arrêté tarifaire du 4 mars 2011 en particulier pour le segment de marché 36-100 kWc :

Nous rappelons que le niveau moyen des tarifs dans la première période de l'appel d'offres simplifié, au premier trimestre 2012, était de 23 c€/kWh. A un niveau de 17,50 c€/kWh, de surcroît pour des installations plus petites, l'activité s'arrête mécaniquement […]. Il convient donc de réexaminer les dispositions de l'arrêté tarifaire du 4 mars 2011 afin de ne pas obérer le développement de ce segment de marché.

Cette demande s'ajoute ainsi à la demande d'ENERPLAN (voir à ce sujet la brève Réaction d'ENERPLAN à la publication par la CRE des tarifs d'achat) ainsi qu'aux propositions de mesures d'urgence (voir à ce sujet la brève Mesures d'urgence proposées par des acteurs de la filière photovoltaïque.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le communiqué de presse ci-dessous :

- Communiqué de Presse du SER : "Les professionnels des filières solaires électriques saluent la publication par le gouvernement des résultats des appels d'offres" (PDF - 117.4 ko)

Permanences PV du 08 et 15 août

Juillet 2012

photovoltaique.info HESPUL ADEME

Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

Veuillez noter que les permanences téléphoniques des deux prochaines semaines (mercredis 08 et 15 août) n'auront pas lieu pour cause de fermeture estivale.

Vous pourrez de nouveau nous joindre le mercredi 22 août à partir de 14h par téléphone ou nous écrire votre demande par email en cliquant sur le lien Contact.

Le site internet http://www.photovoltaique.info reste accessible tout l'été. Pour retrouver une information, nous vous invitons à utiliser la fonction recherche.

Cordialement,

L'équipe PV, HESPUL

Indexation de la grille tarifaire du TURPE 3 au 01/08/2012

Juillet 2012

Les troisièmes tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE 3) sont entrés en vigueur le 1er août 2009. Ils sont indexés annuellement au 1er août, selon une formule basée sur l'inflation et sur l'évolution des charges et recettes par rapport aux prévisions.

En 2012, à titre d'exemple, le TURPE pour les puissances comprises entre 18 et 36 kVA passe de **54,96 €/an** à **55,92 €/an** Hors Taxe.

Pour les puissances inférieures à 18kVA, le TURPE s'élève à **52,2€ HT/an**.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la délibération de la CRE à ce sujet et les documents mis à jour ci-dessous :

- Tarifs d'utilisation des réseaux appliqués aux producteurs photovoltaïques (PDF - 136.7 ko)
- Plaquette Enedis du TURPE 4 (PDF - 1.2 Mo)

Réaction d'ENERPLAN à la publication par la CRE des tarifs d'achat

Juillet 2012

Suite à la publication des tarifs d'achat par la CRE, pour le trimestre de juillet à septembre 2012, Enerplan (syndicat des professionnels de l'énergie solaire) demande de nouveau au gouvernement d'appliquer les mesures d'urgence suivantes :

Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

- "Geler le tarif d'achat de l'énergie existant et arrêter une décroissance quasi automatique de 10% tous les trimestres, comme le propose encore la CRE,

- Étendre ce tarif aux projets allant jusqu'à 250 kWc pour permettre un peu d'effet d'échelle et lisser les frais fixes."

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le communiqué de presse ci-dessous :

- Communiqué de Presse : "Enerplan demande au gouvernement un moratoire sur la baisse des tarifs d'achat" (PDF - 71.5 ko)

Pour connaître les propositions des autres acteurs de la filière, vous pouvez consulter la brève à ce sujet. Ces propositions s'accordent toutes pour demander l'augmentation du plafond de puissance éligible au tarif d'achat de 100 à 250 kWc.

Des réponses aux appels d'offres solaires

Juillet 2012

Delphine BATHO, Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, a publié hier dans un communiqué de presse (disponible ci-dessous) des résultats des deux appels d'offres solaires :

- Appel d'offres simplifié - **puissance de 100 à 250 kWc** - 2e période : **21 MW** de projets retenus

Le nombre de projets a été limité "dans un souci de maîtrise des coûts".

- Appel d'offres **supérieur à 250 kWc** (photovoltaïque et thermodynamique) : **520 MW** de projets retenus

Pour rappel, dans un état des lieux publié par la CRE, sur une puissance totale de 2 437 MWc de dossiers déposés pour cet appel d'offres, 316 dossiers ont été déclarés complets, pour une puissance totale de 1 891 MWc.

Le communiqué de presse annonce également la remise d'un rapport sur la filière solaire **le 13 septembre**, date à laquelle les modalités du prochain appel d'offres solaire seront précisées.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le communiqué de presse ci-dessous ou le site internet du Ministère :

photovoltaique.info HESPUL
Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

- Communiqué de Presse du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie : "Nouvelles installations solaires photovoltaïques et thermodynamiques" (PDF - 137.8 ko)

Tarifs d'achat du 1er juillet au 30 septembre 2012

Juillet 2012

La Commission de Régulation de l'Energie (CRE) vient de publier la délibération concernant la valeur des coefficients déterminant les nouveaux tarifs d'achat pour la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2012.

Attention, ces valeurs sont provisoires, elles doivent être homologuées par un arrêté et publiées au journal officiel.

Les demandes de raccordement du trimestre précédent ont totalisé respectivement (en puissance cumulée) :

- pour les installations souhaitant bénéficier du tarif d'intégration au bâti situées sur des bâtiments à usage principal d'habitation (P+Q ? 36 kWc) : **36,20 MW** donc une valeur de S5 de 0,045 soit **une baisse de 4,5 % des tarifs**
- pour les installations souhaitant bénéficier du tarif d'intégration au bâti situées sur un bâtiment à usage principal autre qu'un usage d'habitation ou du tarif d'intégration simplifiée au bâti : **80,6 MW** donc une valeur V5 de 0,095 soit **une baisse de 9,5 % des tarifs**

Les tarifs (en c€/kWh) sont donc les suivants :

Type et puissance de l'installation			**01/07/2012 au 30/09/2012 nh**
Résidentiel	Intégration au bâti	[0-9kWc]	35,39
		[9-36kWc]	30,96
	Intégration simplifiée au bâti	[0-36kWc]	18,42
		[36-100kWc]	17,50
Enseignement ou santé	Intégration au bâti	[0-9kWc]	24,64
		[9-36kWc]	24,64
	Intégration simplifiée au bâti	[0-36 kWc]	18,42
		[36-100 kWc]	17,50
Autres bâtiments	Intégration au bâti	[0-9kWc]	21,36
	Intégration simplifiée au bâti	[0-36kWc]	18,42

photovoltaique.info HESPUL ADEME
Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

Type et puissance de l'installation			01/07/2012 au 30/09/2012 nh
		[36-100kWc]	17,50
Tout type d'installation		[0-12MW]	10,51

note nh = en attente de l'homologation par publication au Journal Officiel d'un arrêté

Retrouvez ci-dessous la délibération, les tarifs, le bilan des raccordements et le bilan des demandes de raccordement de la CRE dans un seul document :

- Délibération de la CRE, tarifs d'achat de juillet à septembre 2012 (PDF - 120.3 ko)

Homologation des tarifs d'achat de janvier à juin 2012

Juillet 2012

Les tarifs d'achat des deux premiers trimestres de 2012 ont été homologués par un arrêté daté du 29 juin 2012 (et publié au journal officiel le 21 juillet 2012).

Pour en savoir plus sur les tarifs d'achat, vous pouvez consulter la page dédiée à ce sujet.

Nouveau formulaire d'ERDF : demande d'augmentation de puissance

Juillet 2012

Un nouveau formulaire vient d'être publié par ERDF : il concerne **toute demande d'augmentation de puissance inférieure ou égale à 36 kVA**.

Il est disponible sur le site internet d'ERDF sous la référence ERDF-FOR-CF_40E.

Si la puissance de raccordement finale (existante + ajoutée) dépasse les 36 kVA, le formulaire à utiliser est celui relatif aux installations supérieures à 36 kVA, référencé "ERDF-FOR-RES_18E".

Si le producteur ne souhaite pas raccorder cette puissance ajoutée sur le même point de livraison, le formulaire à utiliser pour une puissance inférieure ou égale à 36 kVA est référencé "ERDF-FOR-RAC_22E".

Pour plus d'informations sur l'augmentation de puissance, vous pouvez consulter notre guide mis à jour aujourd'hui, disponible sur http://www.photovoltaique.info/Demarches-administratives.html.

photovoltaique.info HESPUL
Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

Risque d'incendie sur des modules Scheuten

Juillet 2012

Suite à des incidents et défauts constatés sur des installations photovoltaïques avec des **modules Scheuten Multisol® (fabriqués entre septembre 2009 et octobre 2010) et des boîtes de jonction Solexus**, des actions préventives sont à mener sur les installations concernées par ce matériel défaillant.

Plusieurs acteurs de la filière appellent les producteurs et installateurs à se mobiliser pour mener à bien ces actions et pour communiquer auprès de tous :

- Le GPPEP et le collectif TPAMPS communiquent sur ces incidents.
  Ils invitent en particulier les producteurs et installateurs concernés à leur écrire à litige_scheuten gppep.org et litige_scheuten tpamps.fr

Cette alerte a notamment été relayée par l'UFC Que Choisir

- HESPUL met en garde les producteurs propriétaires de ces installations et liste les actions préventives à mener.
  HESPUL préconise notamment de :
  - Suivre les préconisations de Scheuten Solar Solutions de mettre hors service l'installation.
  - Contacter sans délai Scheuten Solar Solutions, à travers leur formulaire.
  - Prendre contact avec son installateur.

Tous les autres producteurs n'ont aucune inquiétude à avoir et aucune action préventive à mener.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet (en anglais) de la marque Scheuten Solar et le forum photovoltaïque.

Mesures d'urgence proposées par des acteurs de la filière photovoltaïque

Juillet 2012

Des acteurs de la filière photovoltaïque ont proposé ces derniers mois des mesures d'urgence pour sauver les emplois de la filière. Ils s'accordent tous pour demander l'augmentation du plafond de puissance éligible au tarif d'achat de 100 à 250 kWc.

Communiqués de presse publiés le 21 mai 2012 :

- Communiqué de Presse du SER : mesures d'urgence (PDF - 213.4 ko)

Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

- Communiqué de Presse d'ENERPLAN : 3 mesures d'urgence pour sauver l'emploi dans la filière solaire (PDF - 44.1 ko)

Communiqué de presse publié le 13 juillet 2012 :

- Communiqué de Presse du CLER : Sauvons les emplois dans les énergies renouvelables pour engager dès aujourd'hui la transition énergétique ! (PDF - 97.6 ko)

Widget interactif de la météo des énergies renouvelables

Juillet 2012

L'objectif de cette météo est de vulgariser, promouvoir et favoriser la mise en œuvre des énergies renouvelables auprès du grand public.

Vous pouvez dorénavant la diffuser en intégrant gratuitement à votre site web un widget interactif tel celui ci-dessous :

Ce widget vous permet d'avoir la météo des énergies renouvelables mise à jour automatiquement. Pour cela, à vous de sélectionner la période couverte, la ou les villes (passage d'une ville à l'autre à chaque actualisation de la page), la ou les technologies (photovoltaïque, thermique et éolien) et la taille de la bannière… afin d'obtenir un code source à intégrer dans l'interface administrateur de votre site web.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site internet de la météo des énergies renouvelables et notre page dédiée à cet outil.

Réaction d'HESPUL aux critiques de l'ENTSO-E sur les règles de raccordement des installations photovoltaïques

Juillet 2012

Le 25 avril dernier, l'**ENTSO-E**, l'association des gestionnaires européens de réseau de transport d'électricité, a publié un rapport traitant de la sécurité du système électrique européen, au regard des règles de déconnexion des installations photovoltaïques.

Dans ce rapport, l'ENTSO-E alerte les autorités compétentes sur le fait que la réglementation, les normes et autres référentiels des gestionnaires de réseau de distribution en vigueur dans les Etats d'Europe de l'Ouest sont pour la plupart incompatibles avec les règles d'exploitation

Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

des réseaux de transport d'électricité et pourraient affecter la sécurité du système électrique européen.

- Rapport de l'ENTSO-E (en anglais) sur la sécurité du système électrique européen et les règles de raccordement des installations photovoltaïques - avril 2012 (PDF - 314.2 ko)

En réaction à ce rapport, **HESPUL appelle à plus de dialogue entre les gestionnaires de réseaux de transport et de distribution, les producteurs et les fabricants d'onduleurs** :

- Réaction d'HESPUL à la publication de l'ENTSO-E sur les installations photovoltaïques - juillet 2012 (PDF - 94 ko)

Ce rapport fait suite à une lettre de l'ENTSO-E adressée à la Commission Européenne en juillet 2011. La CRE (Commission de Régulation de l'Energie) avait alors sollicité l'avis d'HESPUL à ce sujet.

- Lettre de ENTSO-E (en anglais) adressée à la Commission Européenne - juillet 2011 (PDF - 170.3 ko)
- Réponse d'HESPUL au courrier de la CRE - août 2011 (PDF - 1.3 Mo)

Carte de productible du mois de juin 2012

Juillet 2012

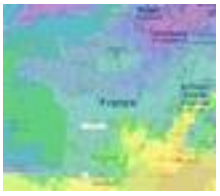

La carte de productible du mois de juin 2012 est désormais disponible.

Consulter les cartes de productible mensuel dans l'onglet Outils

---

Date de signature de l'attestation de TVA à taux réduit

Juin 2012

Pour bénéficier du taux réduit de TVA dans le cadre d'une installation photovoltaïque, les travaux doivent porter sur un immeuble achevé **depuis plus de deux ans**.

Une attestation est alors exigée pour justifier du bénéfice du taux réduit. Il est alors nécessaire que cette attestation, une fois complétée, datée et signée, soit remise au prestataire

photovoltaique.info HESPUL
Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

(l'installateur) effectuant les travaux, avant leur commencement (ou **au plus tard avant la facturation**).

En cas de remise de l'attestation avec le règlement (donc après la facturation), il existe un risque de redressement fiscal pour l'installateur.

---

20 ans de fonctionnement : les modules restent productifs.

Juin 2012

Les modules de la première installation photovoltaïque de France raccordée au réseau, mise en service par l'association HESPUL en 1992, ont été testés. Cette étude, réalisée par les laboratoires CEA de l'Institut National de l'Energie Solaire (INES) et l'organisme de certification CERTISOLIS, conclut que **les modules n'ont perdu que 8,3 % de leur puissance initiale.**

Après 20 ans de fonctionnement, les modules restent donc très productifs, à plus de 90% de leur puissance initiale, et pourront le rester encore plusieurs années. Grâce aux innovations technologiques, la durée de production effective des nouveaux panneaux construits dans l'industrie est supérieure et encore appelée à augmenter. Investir dans le photovoltaïque, c'est investir dans la durée.

Pour en savoir plus, veuillez consulter le communiqué de presse ci-dessous :

- Communiqué de Presse : Faible baisse de rendement des modules photovoltaïques après 20 ans de fonctionnement (PDF - 195.3 ko)

Mise à jour des Avis Techniques et Pass'Innovation

Juin 2012

Plusieurs synthèses d'Avis Techniques et de Pass'Innovation ont été mises en ligne récemment par le CSTB.

Voici les procédés concernés pour les Avis Techniques :

- Le procédé Tuiles et ardoises PV standard de CAPTELIA
- Le procédé PV LIGHT 4 LS de SCHUCO INTERNATIONAL KG

Voici les procédés concernés pour les Pass'Innovation :

photovoltaique.info
Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

- Le procédé SD POWER de SOLAIREDIRECT
- Le procédé HS PLX SF 200 de Heckert Solar AG
- Le procédé UMENKIT de LUMENSOL
- Le procédé MECOSUN MKR2/BP SOLAR de MECOSUN
- Le procédé de VOLTAYA de SOLAIRES ENERGIES
- Le procédé Integra Max avec modules TENESOL de TENESOL SA
- Le procédé MECOSUN MKR2/SOVELLO de MECOSUN
- Le procédé MECOSUN MVL²/SANYO de MECOSUN et SANYO
- Le procédé ILLIOS de UTTSolar
- Le procédé MECOSUN MKR2 de MECOSUN
- Le procédé TECTOSUN III de PHOENIX SOLAR SAS
- Le procédé SILLIA CONFORT de SILLIA ENERGIE
- Le procédé ADSOBATECH2 de ADSOBA SARL
- Le procédé JORISOLAR RS-L de JORIS IDE ENERGY
- Le procédé SOLARSIT de SOLARSIT

Carte de productible du mois de mai 2012

Juin 2012

La carte de productible du mois de mai 2012 est désormais disponible.

Réponse aux questions des parlementaires sur le retard d'EDF AOA

Juin 2012

Plus de 25 parlementaires ont alerté en 2012 le gouvernement sur les retards d'EDF AOA dans l'élaboration des contrats d'achat et le paiement des factures (voir la brève précédente à ce sujet).

Certains ont obtenu une réponse publiée au journal officiel, mi-mai, par les ministères concernés. Rappelant le développement important du photovoltaïque ces dernières années, la réponse évoque les outils de gestion mis en place par EDF AOA pour faire face au nombre de factures croissant, pour rattraper leur retard et pour aider les producteurs à bien remplir leur facture :

Il convient de noter que l'acheteur obligé gère **de l'ordre de 160 000 factures d'achat en 2011, trois fois plus qu'en 2010 et six fois plus qu'en 2009.** […] Si la quasi totalité des factures réalisées par voie électronique sont validées et acceptées par EDF, seule une partie des factures élaborées par voie papier le sont, l'autre partie devant être retournée au producteur pour correction. Ces retards pouvant être source de désagrément pour les producteurs, les outils développés par EDF ont vocation à réduire la proportion de ces

photovoltaique.info HESPUL
Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

factures refusées. La mise en œuvre de ces différents outils a d'ores et déjà permis de réduire la proportion des factures réglées hors délai. **Le pourcentage des factures réglées avec plus de deux semaines de retard est ainsi passé de 35 % à 10 %.** Cette réduction doit se poursuivre. La mise en place d'instances d'échanges avec les représentants des producteurs renforcera la coopération entre les parties prenantes. A plus long terme, la mise en place d'un service de facturation dématérialisée pourra permettre un meilleur accompagnement des producteurs particuliers.

---

20 ans de photovoltaïque raccordé au réseau en France - HESPUL

Mai 2012

Il y a 20 ans, pour la première fois en France, l'association HESPUL raccordait au réseau une installation photovoltaïque : Phébus n°1. A cette occasion HESPUL organise une journée d'information et d'échanges avec les acteurs historiques de la filière photovoltaïque et les membres de l'association.

Au programme : une rétrospective et une discussion sur l'évolution du photovoltaïque depuis 20 ans, les Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire d'HESPUL et deux visites de sites, dont Phébus n°1.

Vendredi 15 juin 2012 à 9h30 à Brégnier-Cordon (01)
Salle des fêtes - Brégnier Village - 01300 Brégnier-Cordon (1h de Lyon)

Renseignements et inscription obligatoire au 04 37 47 80 90 avant le 8 juin

---

La CRE et les raccordements d'installations photovoltaïques aux réseaux d'électricité depuis 1 an

Mai 2012

Dans son Bulletin bimensuel n°21, la CRE évoque le contexte technique et institutionnel du photovoltaïque raccordé au réseau en France, ainsi que les tendances récentes.

La CRE tire un premier bilan, avec 2 conclusions :

- Le niveau des tarifs de rachat a été sensiblement revu à la baisse depuis 1 an mais il reste encore relativement élevé
- Malgré le repli des tarifs de rachat, les demandes de raccordement n'ont pas ralenti au cours des 3 derniers trimestres

Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

Energie Partagée : appel à épargne solidaire

Mai 2012

Ensemble, devenons coproducteurs des énergies citoyennes !

Énergie Partagée, mouvement citoyen qui accompagne et finance des projets locaux de production d'énergies renouvelables et de maîtrise de l'énergie, a lancé sa première collecte d'investissement citoyen auprès des particuliers et des organisations à l'automne 2011. L'appel s'achèvera en septembre 2012.

Par la mutualisation des fonds, Energie Partagée permet de faire vivre une grande variété de projets. Il a permis par exemple la construction d'un bâtiment agricole sur lequel a été installé un toit PV de 1800 m^2 développant une puissance de 241 kWc associé à un système de récupération de chaleur destiné au séchage de fourrage.

Plusieurs autres projets restent en attente de financements comme l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture d'une école à Villefranche-sur-Saône.

Souscription sur le site d'Energie Partagée : le montant unitaire de l'action est de 100€.

Lumière sur le photovoltaïque en Nord-Pas de Calais

Mai 2012

A l'occasion du 1er anniversaire de LumiWatt, centre d'expérimentation solaire unique au monde, le CD2E fait la lumière sur le photovoltaïque en Nord-Pas de Calais (et plus globalement sur les régions faiblement ensoleillées).

Unique au monde, la plateforme LumiWatt inaugurée il y a tout juste un an dans le Nord-Pas-de-Calais, à Loos-en-Gohelle (62), dresse le premier bilan de son expérimentation solaire.

Conclusions ?
Le Nord-Pas de Calais n'a rien (ou presque) à envier aux régions du sud et contrairement aux idées reçues, la production de cette énergie est performante malgré le faible ensoleillement. Pour le particulier nordiste, l'énergie solaire est un investissement résolument écologique, responsable et rentabilisable en moins de 10 ans.

Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

Démonstration, chiffres à l'appui, dans le communiqué de presse ci-joint.

(PDF - 355.4 ko)

Industrie photovoltaïque européenne en crise : plutôt que de fermer les usines, accélérons la transition énergétique.

Mai 2012

Daniel LINCOT, Directeur de recherche au CNRS, **Wolfgang PALZ**, Président du conseil mondial des énergies renouvelables, **Antoine LABEYRIE**, astrophysicien et **Jacques DUPIN**, cofondateur du Solarclub, ont signé un communiqué public le 3 mai sur la crise que traverse l'industrie photovoltaïque.

Industrie photovoltaïque européenne en crise : Plutôt que de fermer les usines, accélérons la transition énergétique.

L'industrie photovoltaïque européenne est en crise, en France, comme l'a montré l'exemple de Photowatt, mais aussi, et c'est très grave, dans son berceau allemand, où de nombreuses entreprises et usines sont menacées de disparition (Q Cells, First Solar, Odersun, solartecture, Solon…), avec des milliers de suppressions d'emplois. Le risque est très grand de casser le tissu industriel et la dynamique exceptionnelle de ce secteur, largement impulsé et porté par l'Europe.

Retrouvez le communiqué complet ci-dessous :

- Communiqué de Presse : industrie photovoltaïque en crise (PDF - 86.2 ko)

PHOTOVOLTAIQUE EXPO : le 1er salon virtuel du photovoltaïque en France du 22 au 24 mai

Mai 2012

Pros Expos organise du 22 au 24 mai le 1er salon virtuel photovoltaïque en France. Innovant, le salon est destiné aux entreprises et pour les entreprises et permet de mettre en relation des installateurs, des chefs de projets, des communes, des bureaux d'études avec des fabricants et des grossistes spécialisés dans le photovoltaïque.

photovoltaique.info HESPUL
Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

Tout en restant derrière son ordinateur, le salon virtuel permet d'avoir accès aux avantages d'un salon professionnel physique en communiquant simplement par messagerie instantanée ou visio-conférence.

Plus d'informations sur www.photovoltaique-expo.com

Parité réseau et transition du système énergétique à travers le solaire photovoltaïque – Conférences le 14 juin et le 3 juillet 2012 organisées par le Bureau de coordination énergies renouvelables

Mai 2012

Le Bureau de coordination énergies renouvelables, une association qui promeut l'échange dans le domaine des énergies renouvelables en France et en Allemagne, propose 2 conférences en juin à Munich et en juillet à Paris, sur des thématiques d'enjeux majeurs pour le photovoltaïque.

Intersolar 2012 – le jeudi 14 juin de 14h30 à 17h30,
ICM, Messestadt Ost, Salle 4 MUNICH

Le photovoltaïque à l'origine d'une transformation de notre système énergétique : regards croisés franco-allemands.

La conférence sera l'occasion d'aborder l'intégration d´une part toujours plus importante d´énergie intermittente aux réseaux électriques, la nécessité de développer de nouveaux modèles de gestion de l'énergie et business-modèles pour un financement des projets hors tarif d´achat.

Consulter le programme de la conférence.
Veuillez vous inscrire à la conférence.
Participation gratuite avec un ticket d'entrée au salon Intersolar (à demander avec le formulaire d'inscription).

Conférence du Bureau de coordination énergies renouvelables, le 3 juillet, de 09h00 à 18h30, Société Nationale d'Horticulture de France, 84 rue de Grenelle, 75007 Paris :

De l'utopie à la réalité de la parité réseaux dans le photovoltaïque : quels impacts économiques et techniques sur notre système énergétique ?

Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

Dans un contexte franco-allemand et à l'exemple du solaire photovoltaïque, la conférence sera l'occasion d'un échange sur les multiples questions soulevées par l'intégration d'une part croissante d'énergies renouvelables dans notre mix énergétique.

Consulter le programme de la conférence.
inscription à la conférence obligatoire avant le 20 juin. Participation gratuite pour les adhérents du Bureau de coordination et les représentants des administrations, frais de participation pour les non-adhérents de 450 euros par personne (HT).

Carte de productible du mois d'avril 2012

Mai 2012

La carte de productible du mois d'avril 2012 est désormais disponible.

Lançons le solaire citoyen - position commune TPAMPS/GPPEP/SUPERWATT

Mai 2012

TPAMPS, le GPPEP et le collectif SUPERWATT ont publié à l'occasion du salon des Energies Renouvelables, leur position commune sur la filière photovoltaïque.

Intitulé "Lançons le solaire citoyen !", le document commun propose un état des lieux et des propositions pour la filière photovoltaïque :

- 1re mesure : L'Etat doit restaurer la confiance
- 2e mesure : Améliorer l'efficacité de l'obligation d'achat de l'électricité solaire
- 3e mesure : Cesser de défavoriser les systèmes photovoltaïques les plus performants
- 4e mesure : Clarifier le positionnement d'EDF
- 5e mesure : Impliquer les collectivités locales

Mise à jour des Avis techniques

Mai 2012

Deux nouveaux avis techniques viennent d'être publiés sur le site internet du CSTB :

- Le procédé Sillia Intégrale de ERNST SCHWEIZER AG (SA)
- Le procédé MECOSUN MV3 - SILLIA de SILLIA Energie

Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

Bilan de raccordement d'ERDF au 31/03/12

Mai 2012

Le gestionnaire de réseau ERDF a publié le bilan des installations raccordées et en attente de raccordement au 1er trimestre de 2012.

Ces données viennent compléter les informations déjà obtenues lors de la publication des coefficients S4 et V4 par la CRE.

Ainsi :

- **2 672 MW (2,67 GW)** sont, au 31 mars 2012, raccordés au réseau d'ERDF.
- **1 439,8 MW** sont actuellement dans la file d'attente dont 248,7 MW pour lesquels la demande de raccordement a été déposée à ERDF de janvier à fin mars 2012. Pour rappel, 126,7 MW de demandes déposées auprès d'ERDF ont été pris en compte pour le calcul des coefficients S4 et V4.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter les publications ci-dessous :

- Bilan du parc PV raccordé au réseau géré par ERDF au 31/12/12 (PDF - 370.3 ko)
- Bilan des demandes de raccordement au 31/12/12 (PDF - 563.1 ko)

Tarifs d'achat du 1er avril au 30 juin 2012

Avril 2012

La Commission de Régulation de l'Energie (CRE) vient de publier la délibération concernant la valeur des coefficients déterminant les nouveaux tarifs d'achat pour la période allant du 1er avril au 30 juin 2012.

Attention, ces valeurs sont provisoires, elles doivent être homologuées par un arrêté et publiées au journal officiel.

Les demandes de raccordement du trimestre précédent ont totalisé respectivement (en puissance cumulée) :

- pour les installations souhaitant bénéficier du tarif d'intégration au bâti situées sur des bâtiments à usage principal d'habitation (P+Q ? 36 kWc) : **37,40 MW** donc une valeur de S4 de 0,045 soit **une baisse de 4,5 % des tarifs**
- pour les installations souhaitant bénéficier du tarif d'intégration au bâti situées sur un bâtiment à usage principal autre qu'un usage d'habitation

photovoltaique.info HESPUL
Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

ou du tarif d'intégration simplifiée au bâti : **102,4 MW** donc une valeur V4 de 0,095 soit **une baisse de 9,5 % des tarifs**

Les tarifs (en c€/kWh) sont donc les suivants :

Type et puissance de l'installation			**01/04/2012 au 30/06/2012 nh**
Résidentiel	Intégration au bâti	[0-9kWc]	37,06
		[9-36kWc]	32,42
	Intégration simplifiée au bâti	[0-36kWc]	20,35
		[36-100kWc]	19,34
Enseignement ou santé	Intégration au bâti	[0-9kWc]	27,23
		[9-36kWc]	27,23
	Intégration simplifiée au bâti	[0-36 kWc]	20,35
		[36-100 kWc]	19,34
Autres bâtiments	Intégration au bâti	[0-9kWc]	23,61
	Intégration simplifiée au bâti	[0-36kWc]	20,35
		[36-100kWc]	19,34
Tout type d'installation		[0-12MW]	10,79

note nh = en attente de l'homologation par publication au Journal Officiel d'un arrêté

Retrouvez ci-dessous la délibération, les tarifs, le bilan des raccordements et le bilan des demandes de raccordement de la CRE dans un seul document :

- Délibération de la CRE, tarifs d'achat d'avril à juin 2012, bilans (PDF - 302.1 ko)

Les Journées Européennes du Solaire - du 9 au 15 mai 2012

Avril 2012

Pour la 5e édition des Journées Européennes du Solaire qui se tiendront du 9 au 15 mai 2012, le **centre de ressources photovoltaique.info propose deux événements** dans la région lyonnaise :

Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

- **Visites de l'installation photovoltaïque Soleil Marguerite**, à Villeurbanne, le jeudi 10 mai à 10h, 11h30, 14h, 15h30 et le vendredi 11 mai à 10h, 11h30.

  Les visites sont ouvertes à tous, sur réservation au 04 37 47 80 90.

- **Conférence "Les ragots du photovoltaïque"**, le jeudi 10 mai, 19h, à la Maison Rhodanienne de l'Environnement - Lyon 2e.

  Quel est l'impact environnemental des panneaux photovoltaïques ? Quel est le véritable bilan énergétique d'une installation ? Comment le développement de la filière est-il financé aujourd'hui ? Un conseiller vous aidera à mieux comprendre la valse de chiffres et d'informations qui circulent dans la presse sur la filière photovoltaïque.

Impacts de l'annulation partielle de l'arrêté tarifaire du 12 janvier 2010

Avril 2012

EDF AOA nous informe qu' EDF a pris acte de la décision du Conseil d'Etat du 12/04/12 annulant partiellement l'arrêté du 12/01/10. Les installations ne bénéficiant pas de préférence tarifaire au titre d'usage d'habitation, d'enseignement ou de santé ne sont pas concernées. **EDF est en contact avec les pouvoirs publics et le régulateur pour déterminer l'impact de cette décision.**

En attendant et sous réserve des conclusions des analyses en cours et, bien entendu, des modifications ultérieures de la réglementation :

- les producteurs disposant d'un contrat signé peuvent continuer à envoyer leurs factures selon le circuit habituel ;
- les demandes d'avenants aux contrats (augmentation de puissance, changement de propriétaires, etc.) peuvent également être adressées à EDF ;
- **seuls les contrats S10 au tarif Habitation Enseignement Santé, non signés à compter du 12/04/2012, seraient impactés.** Actuellement et jusqu'à décision juridique, il ne peut y avoir ni émission ou production, ni signature de contrat de ce type et de cette tarification (à 58 c€/kWh).

Mise à jour des Avis Techniques

Avril 2012

L'avis technique du procédé SOLELIS de CLIPSOL vient d'être publié.

---

photovoltaique.info HESPUL ADEME
Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

Annulation partielle de l'arrêté tarifaire du 12 janvier 2010 par décision du Conseil d'Etat

Avril 2012

La décision n° 337528 du 12/04/2012 du Conseil d'État annule partiellement l'arrêté tarifaire du 12 janvier 2010.

La portée et les conséquences ne sont pas encore claires. En attendant cette clarification, les installations régies par cet arrêté tarifaire qui ne sont pas encore contractualisées auprès d'EDF AOA pourraient être mises en attente.

Vous pouvez consulter la décision sur ArianeWeb, la base de jurisprudence du Conseil d'État.

Vous pouvez également consulter les analyses des spécialistes du droit :

- sur le blog d'Arnaud Gossement
- sur le site GreenLAW Avocat
- sur le blog de lege natura
- sur le site du SCP DROUINEAU-COSSET-BACLE

Nouvelle version du portail de raccordement petit producteur

Avril 2012

Une nouvelle version du portail petit producteur d'ERDF sera mise en place la semaine prochaine. Elle permettra notamment d'améliorer le traçage de la date de transmission de la demande et d'être informé des jalons de l'affaire. Les principales nouveautés sont détaillées ci-dessous :

- Nouveautés du portail de raccordement petit producteur (PDF - 316.8 ko)

Veuillez noter que le portail PP sera, à ce titre, **indisponible le mardi 10 avril 2012 de 08h00 à midi environ**.

---

photovoltaique.info HESPUL ADEME
Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

Carte de productible du mois de mars 2012

Avril 2012

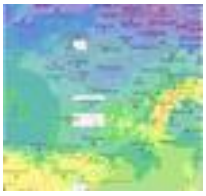

La carte de productible du mois de mars est désormais disponible.

Mise à jour des Pass'innovations

Mars 2012

Six nouveaux Pass'innovations ont été publiés sur le site du CSTB :

- Les trois procédés 35x50C Série 95, 35x50C Série 105, 35x50C Série 115 de MITJAVILA
- Le procédé SG SOLAR OPTIMASUN R de ST GOBAIN SOLAR SYSTEMS
- Les procédés SOLABAC avec modules CENTROSOLAR et SOLABAC avec modules Photowatt PW 2350 ; PW 2300 ; Elifrance EL60 ; EL 72 de SOLAPRO

Propositions de la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme sur le photovoltaïque

Mars 2012

La Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme (FNH) a publié en février dernier ses recommandations pour le développement de l'énergie photovoltaïque :

- Investir massivement dans les réseaux intelligents et la maîtrise de la demande, pour favoriser l'intégration des énergies renouvelables dans le mix électrique français.
- Favoriser la concertation et le dialogue avec les parties prenantes dans le développement du réseau de transport et de distribution d'électricité.
- Rendre transparente la contribution des consommateurs au financement des énergies renouvelables, en les informant annuellement du montant de leur facture consacrée au développement des énergies renouvelables.
- Maintenir dans le temps un système de tarif d'achat transparent, adaptable en fonction des réductions des coûts observées.
- Fixer un plafond en Euros consacré au soutien de la filière, et non en puissance installée, afin de maximiser le potentiel du solaire photovoltaïque tout en maîtrisant les coûts.

Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

- Accompagner le développement des énergies renouvelables et des mécanismes de soutien par un plan national de réduction des consommations d'électricité, pour limiter l'impact du coût de l'énergie sur la facture des consommateurs, ménages comme entreprises.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le n° 11 de la collection Veille et Propositions intitulé "Le solaire photovoltaïque face aux défis du 21e siècle, sur le site internet de la FNH ou ci-dessous :

- FNH : Le solaire photovoltaïque face aux défis du 21è siècle (PDF - 1.4 Mo)

Un état des lieux sur l'énergie solaire photovoltaïque a également été publié en novembre 2011 et analyse en 10 fiches les enjeux du photovoltaïque. Il est disponible sur le site internet de la FNH.

La CRE publie la liste des candidats retenus au premier appel d'offres pour les installations entre 100 et 250 kWc

Mars 2012

La CRE a publié la liste des candidats retenus à l'issue de la première période de candidature à l'appel d'offres pour des installations photovoltaïques de puissance comprise entre 100 et 250 kWc.

Le photovoltaïque au Conseil d'Etat

Mars 2012

D'une part, le Conseil d'Etat vient de publier sa décision d'affirmer le **caractère administratif des contrats sous obligation d'achat**, indépendamment de leur date de signature. Cette décision a son importance pour ceux qui souhaitent s'appuyer sur les tribunaux pour régler un litige concernant un contrat sous obligation d'achat : le Tribunal administratif est compétent.

Pour en savoir plus, il faut consulter la décision n° 349415 sur le site web du Conseil d'Etat.

D'autre part, le Conseil d'Etat a tenu une audience publique le 21 mars 2012 sur le **recours demandant l'annulation des arrêtés tarifaires de janvier et mars 2010**. En attendant la

Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

publication de la décision du Conseil d'Etat, vous pouvez lire les analyses et les compte rendus des avocats présents :

- Arnaud Gossement.
- Green Law Avocat

Désignation des 218 lauréats de la première tranche de l'appel d'offres pour les installations de 100 à 250 kWc

Mars 2012

François FILLON, Premier ministre, ministre de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement et Eric BESSON, ministre chargé de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie numérique, annoncent la désignation des lauréats de la première tranche de l'appel d'offres portant sur la construction d'installations photovoltaïques de puissance comprise entre 100 et 250kWc (soit des surfaces d'environ 1 000 à 2 500 m^2).

La CRE a considéré, après instruction, que 218 dossiers étaient complets et recevables. Le Gouvernement a décidé de retenir l'ensemble de ces projets pour une puissance totale de 45 MW.

Le Gouvernement informera d'ici demain soir l'ensemble des porteurs de projet qu'ils soient retenus ou que leur dossier ait été irrecevable. Cette information par voie électronique permettra aux candidats dont le dossier était incomplet de déposer, s'ils le souhaitent, une nouvelle offre pour un des prochains d'offres portant sur 30 MW et lancé chaque trimestre par la CRE.

Sondage sur les modalités d'investissement citoyen dans le photovoltaïque

Mars 2012

Rhônalpénergie – Environnement (RAEE) expérimente avec les Parcs naturels régionaux de la région Rhône-Alpes la mise en place de centrales villageoises photovoltaïques dans 8 territoires pilotes. Le développement des installations photovoltaïques est réalisé en collaboration étroite avec les populations locales (association à la conception, au financement, à l'exploitation) en respectant un certain nombre de valeurs, notamment paysagères et architecturales.

photovoltaique.info HESPUL
Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

Sur chaque territoire pilote, des sociétés locales seront créées pour porter les projets de centrales villageoises photovoltaïques.

Dans ce contexte, RAEE souhaite évaluer la participation potentielle des personnes et des entreprises intéressées dans ces sociétés locales, afin d'optimiser leur dimensionnement et le montage financier.

Sachant que la demande pour ce genre d'investissement citoyen existe bien au-delà des frontières des parcs naturels régionaux de la région Rhône Alpes, un sondage national, ouvert à tous, est lancé.

Le SER-SOLER publie l'état du parc PV français au 31/12/2011

Mars 2012

Le Syndicat des Energies Renouvelables (SER) vient de publier "l'état des lieux du parc photovoltaïque français au 31 décembre 2011".

Ce document compile les données fournies par ERDF et EDF-SEI pour le trimestre en question et les illustre sous différents graphiques.

A noter les constats suivants :

- Progression en puissance du parc raccordé entre fin septembre 2011 et fin décembre 2011 : 18 % ;
- Evolution en puissance de la file d'attente entre fin septembre 2011 et fin décembre 2011 : - 5 % ;

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site internet du SER ou télécharger le document ci-dessous :

- Etat du parc PV français décembre 2011 SER-SOLER (PDF - 432.4 ko)

Consultation publique de la CRE sur les procédures de raccordement

Mars 2012

photovoltaique.info
HESPUL
Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) vient de publier une note de consultation sur les procédures de traitement des demandes de raccordement des installations de production aux réseaux publics de distribution d'électricité.

La consultation porte notamment sur les **simplifications** envisageables des procédures, sur les évolutions possibles de l'encadrement des **délais**, sur les informations nécessaires concernant les **solutions de raccordement**.

Les producteurs d'électricité photovoltaïque et les mandataires sont directement concernés par cette consultation. Les réponses sont attendues jusqu'au **30 avril 2012** inclus.

TVA et producteurs d'électricité photovoltaïque : du changement au 1er avril 2012

Mars 2012

L'article 16 de la loi de finances rectificative pour 2012, loi n° 2012-354 du 14 mars 2012, instaure un changement dans le régime de collecte de la TVA pour les livraisons d'électricité.

Désormais, le Code Général des Impôts stipule :

Pour les livraisons de gaz naturel ou d'électricité […..], la taxe est acquittée par l'acquéreur […..] y compris lorsque son fournisseur est établi en France..

En clair, c'est l'acheteur (EDF AOA, par exemple) qui doit verser la TVA directement à l'Etat à partir du 1er avril 2012. **Ainsi, les producteurs assujettis à la TVA devront veiller à ne pas inclure la TVA sur leurs factures à partir du 1er avril 2012.**

Appels d'offres CRE : état des lieux

Mars 2012

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) a transmis jeudi 15 mars 2012 aux ministres compétents son rapport de synthèse portant sur les **installations photovoltaïques sur bâtiment de puissance crête comprise entre 100 et 250 kWc.**

Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

- 345 dossiers ont été déposés dans les délais impartis, pour une puissance de 68 MW. La CRE propose de retenir 218 dossiers, représentant une puissance totale de 45 MW, pour un prix d'achat moyen de 229 €/MWh.

La CRE a décidé de rendre publics les motifs de rejet des offres déposées à la 1re période en annexe de la synthèse.

Consulter l'état des lieux sur le site de la CRE.

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) a procédé à l'ouverture des dossiers de candidature à l'appel d'offres portant sur les **installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire d'une puissance supérieure à 250 kWc.**

- 425 dossiers ont été reçus dans les délais, représentant une puissance totale de 2 437 MWc. Après ouverture, 316 dossiers ont été déclarés complets, pour une puissance totale de 1 891 MWc.

La CRE informera les candidats dont les dossiers sont incomplets. Elle a jusqu'au 23 juin 2012 pour instruire les dossiers complets et transmettre au ministre chargé de l'énergie une fiche d'instruction par offre et un rapport de synthèse comprenant une note chiffrée.

Consulter l'état des lieux sur le site de la CRE.

Nouvelle version de la procédure de raccordement pour les installations > 36 kVA

Mars 2012

ERDF vient de publier une nouvelle version de la "Procédure de traitement des demandes de raccordement en BT de puissance supérieure à 36 kVA et en HTA, au réseau public de distribution concédé à ERDF."

Elle fait suite à une mise à jour liée aux évolutions législatives et réglementaires, à un mise en œuvre du Barème V3, à l'ajout du traitement des installations collectives et des demandes de production et consommation simultanées et au retour d'expérience de la précédente version.

Cette deuxième version entrera en vigueur le 14 mars 2012 et est désormais disponible sur le site internet d'ERDF en cliquant sur la rubrique Documentation puis sur :

- Documentation technique de référence
- L'installation de l'utilisateur et son raccordement
- Raccordement
- Procédure de raccordement

Il est possible également d'utiliser la barre de recherche sur le site internet d'ERDF avec le numéro du document, à savoir ERDF-PRO-RAC_14E.

---

photovoltaique.info HESPUL
Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

Consultation publique de la CRE au sujet du TURPE 4

Mars 2012

La Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) vient de lancer une consultation publique sur la **structure des tarifs d'utilisation des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité**, communément appelés TURPE. Cette consultation s'inscrit dans la révision du TURPE en 2013.

Elle aborde entre autres la question des **enjeux de l'insertion de la production photovoltaïque sur les réseaux publics de distribution** et invite à ce sujet les participants à se positionner sur "la possibilité d'introduire un signal prix incitant les producteurs à préférer les investissements les moins coûteux pour les réseaux."

Les réponses sont attendues jusqu'au **6 avril 2012** (compris).

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la note de consultation ainsi que le bulletin bimensuel de la CRE consacré à ce sujet, tous deux disponibles sur le site internet de la CRE.

Douze propositions d'ENERPLAN pour faire de l'énergie solaire un levier de croissance

Mars 2012

Enerplan, association professionnelle de l'énergie solaire, vient de publier un communiqué de presse faisant part de ses douze propositions pour "faire de l'énergie solaire un levier de croissance".

Les propositions concernant le photovoltaïque se structurent en trois points :

- Doter le secteur photovoltaïque des cadres légal et tarifaire stables
- S'appuyer sur les territoires pour développer l'énergie solaire en France
- Inciter les particuliers à relancer l'économie solaire locale et nationale

Pour en savoir plus :

Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

- ENERPLAN : Douze propositions pour faire de l'énergie solaire un levier de croissance (PDF - 212.5 ko)
- CP ENERPLAN : douze propositions pour faire de l'énergie solaire un levier de croissance (PDF - 136.8 ko)

Questions des parlementaires sur les retards d'EDF AOA

Mars 2012

Les parlementaires s'interrogent de plus en plus sur les retards d'EDF AOA : ils ont ainsi posé de nombreuses questions aux ministres concernés, suite notamment à l'action du GPPEP mentionnée dans une brève précédente.

Questions posées par des députés :

- Question posée le 01/11/11 (Yonne) et réponse obtenue le 17/01/12
- Question posée le 14/02/12 (Indre) et réponse obtenue le 15/05/12
- Question posée le 21/02/12 (Ille-et-Vilaine)
- Question posée le 28/02/12 (Finistère) et réponse obtenue le 15/05/12
- Question posée le 13/03/12 (Bouches du-Rhône) et réponse obtenue le 15/05/12
- Question posée le 13/03/12 (Var) et réponse obtenue le 15/05/12
- Question posée le 13/03/12 (Var) et réponse obtenue le 15/05/12
- Question posée le 13/03/12 (Gard) et réponse obtenue le 15/05/12
- Question posée le 13/03/12 (Dordogne)
- Question posée le 13/03/12 (Lozère)
- Question posée le 20/03/12 (Var) et réponse obtenue le 15/05/12
- Question posée le 03/04/12 (Côte d'Or) et réponse obtenue le 15/05/12
- Question posée le 03/04/12 (Var) et réponse obtenue le 15/05/12
- Question posée le 03/04/12 (Gard) et réponse obtenue le 15/05/12
- Question posée le 03/04/12 (Gard) et réponse obtenue le 15/05/12
- Question posée le 10/04/12 (Savoie)
- Question posée le 10/04/12 (Gard)
- Question posée le 08/05/12 (Vaucluse)

Questions posées par des sénateurs :

- Question posée le 01/03/12 (Haut-Rhin)
- Question posée le 01/03/12 (Isère)
- Question posée le 08/03/12 (Corrèze) et réponse obtenue le 10/05/12
- Question posée le 08/03/12 (Tarn-et-Garonne) et réponse obtenue le 10/05/12
- Question posée le 08/03/12 (Haut-Rhin) et réponse obtenue le 10/05/12
- Question posée le 13/03/12 (Pas-de-Calais) et réponse obtenue le 17/05/12
- Question posée le 05/04/12 (Aveyron)
- Question posée le 12/04/12 (Pas-de-Calais)

photovoltaique.info HESPUL
Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

Mise à jour des Avis Techniques

Février 2012

Deux nouveaux avis techniques viennent d'être publiés sur le site du CSTB :

- Le procédé JUST ROOF de SUNTECH POWER HOLDING CO Ltd
- Le procédé KOGYSUN - ATERSA de KOGYS

De plus, une nouvelle version corrigée de l'avis technique du procédé Derbisolar de IMPERBEL SA a été publiée fin janvier 2012.

Assemblé Générale de l'association InSoCo

Février 2012

L'association InSoCo organise une assemblée générale le 1er mars 2012 à Saint-Quentin Fallavier.

Ouvert à toutes les entreprises, de 18h à 21h, des présentations des intérêts de chaque collège à participer à InSoCo seront faites par leur représentant (fabricants, distributeurs, installateurs et particuliers), ainsi qu'un échange sur les besoins des membres et les actions à programmer.

Réservé aux membres, après 21h, les questions administratives de l'association (élection du CA…) seront adressées.

Réaction des représentants et des producteurs aux retards d'EDF AOA

Février 2012

Malgré la mise en place d'un service réclamation au sein de l'Agence Obligation d'Achat Solaire, les retards dans l'élaboration des contrats d'achat et dans le paiement des factures continuent d'être subis par certains producteurs.

HESPUL a fait part de ces difficultés dans un courrier envoyé courant décembre 2011 à la présidence d'EDF, qui n'a pas eu de réponse :

Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

- Courrier d'HESPUL envoyé à la présidence d'EDF au sujet des retards d'EDF AOA (PDF - 370.6 ko)

Le GPPEP (Groupement des Particuliers Producteurs d'Electricité Photovoltaïque) vient de publier un communiqué de presse informant qu'il va "attirer l'attention des élus, par l'intermédiaire de ses adhérents, sur les retards et errements d'EDF AOA" :

- Communiqué de Presse du GPPEP : EDF AOA : les particuliers entre amertume et colère (PDF - 833 ko)

Certains députés ont d'ores-et-déjà déposé des questions soulevant ces problèmes aux ministres concernés. Ces questions sont disponibles sur le site internet de l'assemblée nationale :

- Question posée le 01/11/11 et réponse obtenue le 17/01/12
- Question posée le 14/02/12
- Question posée le 21/02/12

Propositions du collectif Superwatt pour la filière photovoltaïque française

Février 2012

Le collectif Superwatt est une association fondée par les salariés de Photowatt® suite à l'annonce de sa mise en redressement judiciaire. Il vient de publier des propositions pour la filière photovoltaïque française :

- Réviser les objectifs et le cadre global, (sur la base d'une comparaison des délais et coûts des démarches administratives avec ceux pratiqués en Allemagne) ;
- Rationaliser les tarifs d'achat de l'électricité produite (cadre stable, mesures incitatives pour les produits fabriqués majoritairement en France ou en Europe, auto-consommation favorisée et intégration au bâti limitée) ;
- Améliorer les labels, les normes et le cadre de formation ;
- Affirmer la connexion forte entre Recherche nationale et Industrie ;
- Rétablir l'image publique du photovoltaïque.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site internet de Superwatt ou télécharger le document ci-dessous :

- Propositions du collectif Superwatt pour la filière photovoltaïque française (PDF - 224 ko)

Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

Nouvelle publication : Choix du régime fiscal pour les particuliers producteurs

Février 2012

De nombreux particuliers se posent la question du régime fiscal à adopter pour exploiter des systèmes de puissance supérieure à 3 kWc.

Plusieurs solutions existent :

1. Investissement en tant que particulier, sous le régime des micro-entreprises (micro BIC)
2. Investissement en tant que particulier, sous le régime du réel simplifié
3. Création d'une société pour exploiter le système

Nous proposons des éléments d'informations sur ces régimes dans notre nouveau guide, disponible ci-dessous :

- Quels sont les régimes fiscaux et juridiques possibles pour les particuliers producteurs d'énergie (installations de puissance supérieure à 3 kWc) ? (PDF - 1.7 Mo)

Mises à jour et publications de guides

Février 2012

Mises à jour de la facturation

- Le guide d'aide à la facturation des indemnités de retard de paiement a été mis à jour. Il tient compte désormais de l'ensemble des contrats d'achat depuis 2006 (contrats S06, S10, S10B et S11). Il précise le taux d'intérêt légal pour l'année 2012 (0,71%).

- Les guides d'aide à la recherche des indices INSEE ont également été mis à jour. Ils sont complétés par la diffusion sur www.photovoltaique.info des indices connus et définitifs au 1er novembre (indices utiles au calcul du coefficient L pour les contrats S01, S10, S10B et S11).

Consulter les guides d'aide à la facturation

Publications de guides techniques

Deux guides du SER-SOLER/ADEME ont été publiés en janvier 2012 :

- La mise à jour du guide sur les spécifications techniques relatives à la protection des personnes et des biens dans les installations PV raccordées au réseau.

Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

- Le guide à l'usage des installateurs, des bureaux d'études et des porteurs de projets sur les
  règlements de sécurité contre l'incendie applicables au photovoltaïque.

Consulter les guides du SER-SOLER/ADEME

Carte de productible du mois de janvier 2012

Février 2012

La carte de productible du mois de janvier 2012 est désormais disponible.

Consulter les cartes de productible mensuel dans l'onglet Outils

---

Le GPPEP interroge les candidats aux élections présidentielles

Février 2012

Le Groupement des Particuliers Producteurs d'Électricité Photovoltaïque (GPPEP) souhaite pouvoir informer ses adhérents quant aux intentions sur le développement des énergies renouvelables, notamment l'énergie photovoltaïque, des candidats aux élections présidentielles.

Pour ce faire, ils ont envoyé une liste de questions aux candidats, et mettront leurs réponses à la disposition des adhérents et lecteurs, sur leur site web.

Vous pouvez consulter les questions et voir les réponses au fur et à mesure de leurs retours.

Nouvelle publication : synthèse finale du projet ESPRIT

Janvier 2012

Depuis 2008 le projet ESPRIT (**« Etudes Scientifiques Prénormatives sur le Raccordement au Réseau Electrique d'Installations Techniques Photovoltaïques »**) a permis d'améliorer les connaissances des interactions entre les installations photovoltaïques et

Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

les réseaux de distribution d'électricité. Grâce à la collaboration des membres, représentants de gestionnaires de réseaux (EDF R&D), de centres de recherche (INES, G2ELab, IDEA) et d'experts en photovoltaïque (Transénergie, HESPUL), le projet a permis l'analyse des conditions techniques de raccordement au réseau des installations photovoltaïques actuellement en vigueur en France ce qui a conduit à :

- soulever un certain nombre d'interrogations auxquelles des réponses doivent être apportées,
- définir des préconisations relatives au cadre réglementaire du raccordement des installations PV (ambiguïtés sur les références documentaires à lever, harmonisation de valeurs de seuils, prise en compte des spécificités du photovoltaïque …),
- définir des axes de recherche pour les onduleurs pour développer des fonctionnalités pouvant répondre aux problèmes soulevés (filtrage d'harmoniques, régulation de tension …),
- proposer un cadre de validation des performances et de certification des onduleurs (critères de performances des onduleurs vis-à-vis de la conversion d'énergie et du raccordement au réseau, procédures de test des onduleurs).

Communiqué de Presse ENERPLAN : Deux mesures pour relancer le solaire

Janvier 2012

ENERPLAN, association professionnelle de l'énergie solaire, vient de publier un communiqué de presse demandant deux mesures pour relancer le solaire :

- **pour les projets de moins de 100kWc**, Enerplan demande de **figer les tarifs d'achat** au 1er janvier 2012 pour à minima le premier semestre (pas de baisse au 1er avril),
- **pour les projets de plus de 100kWc**, Enerplan propose le **retour à des tarifs d'achat** bas et dégressifs de l'électricité photovoltaïque.

Pour en savoir plus, vous pouvez télécharger le communiqué de presse ci-dessous ou consulter le site internet d'ENERPLAN :

- Communiqué de Presse ENERPLAN : Deux mesures pour relancer le solaire (PDF - 152.2 ko)

---

photovoltaique.info
HESPUL
Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

Bilan ERDF du parc PV français au 31/12/11

Janvier 2012

Le gestionnaire de réseau ERDF a publié le bilan des installations raccordées et en attente de raccordement au 4e trimestre de 2011.

Ces données viennent compléter les informations déjà obtenues lors de la publication des coefficients S3 et V3 par la CRE.

Ainsi :

- **2321 MW** (2,32 GW) sont, au 31 décembre 2011, raccordés au réseau d'ERDF.
- **1531,1 MW** sont actuellement dans la file d'attente dont 332,8 MW pour lesquels la demande de raccordement a été déposée de septembre à fin décembre 2011. Pour rappel, 154,47 MW de demandes (sur l'ensemble des gestionnaires de réseau) ont été pris en compte pour le calcul des coefficients S3 et V3.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter les publications ci-dessous :

- Bilan ERDF du parc PV français au 31/12/11 (PDF - 237.9 ko)
- Bilan ERDF des demandes de raccordement au 31/12/11 (PDF - 349.2 ko)
- Délibération de la CRE pour les tarifs d'achat de janvier à fin mars 2012 (PDF - 297.5 ko)

Livre Blanc 2012 des énergies renouvelables du SER

Janvier 2012

Le 19 janvier dernier, le Syndicat des Energies Renouvelables a tenu une conférence de presse afin de présenter son "Livre blanc des énergies renouvelables, des choix qui fondent notre avenir".

La feuille de route présentée s'accompagne de 12 propositions dont **la reconstruction de la filière photovoltaïque**.

photovoltaique.info
HESPUL
Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

A ce sujet le SER évoque la nécessité d'un cadre réglementaire stable et propose :

- de fixer des objectifs à la hauteur des enjeux, à savoir **20 GW pour 2020**,
- de concevoir un système tarifaire adapté, avec notamment un **volume cible annuel de 1700 MW** en moyenne,
- de généraliser le photovoltaïque dans les règles d'urbanisme et de réglementation thermique, et de prévoir en particulier **des réseaux basse tension adaptés à la consommation et à la production décentralisée**,
- de mettre le **développement industriel au cœur des décisions**.

Pour en savoir plus, vous pouvez télécharger le Livre Blanc ci-dessous ou sur le site internet du SER.

- Livre Blanc 2012 des énergies renouvelables du SER : des choix qui fondent notre avenir (PDF - 3.7 Mo)

Tarifs d'achat du 1er janvier au 31 mars 2012

Janvier 2012

La Commission de Régulation de l'Energie (CRE) vient de publier la délibération concernant la valeur des coefficients déterminant les nouveaux tarifs d'achat pour la période allant du **1er janvier au 31 mars 2012**, pour les installations de puissance inférieure ou égale à 100 kWc.

Attention, ces valeurs sont provisoires, elles doivent être homologuées par un arrêté et publiées au journal officiel.

Les demandes de raccordement du trimestre précédent ont totalisé respectivement (en puissance cumulée) :

- pour les installations souhaitant bénéficier du tarif d'intégration au bâti situées sur des bâtiments à usage principal d'habitation (P+Q ? 36 kWc) : **38,20 MW** donc une valeur de S3 de 0,045 soit une **baisse de 4,5 %** des tarifs
- pour les installations souhaitant bénéficier du tarif d'intégration au bâti situées sur un bâtiment à usage principal autre qu'un usage d'habitation ou du tarif d'intégration simplifiée au bâti : **116,27 MW** donc une valeur V3 de 0,095 soit une **baisse de 9,5 %** des tarifs

Les tarifs sont donc les suivants :

Type et puissance de l'installation			**01/01/2012 au 31/03/2012 nh**
Résidentiel	Intégration au bâti	[0-9kWc]	38,80
		[9-36kWc]	33,95

photovoltaique.info HESPUL ADEME
Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

Type et puissance de l'installation			01/01/2012 au 31/03/2012 nh
	Intégration simplifiée au bâti	[0-36kWc]	22,49
		[36-100kWc]	21,37
Enseignement ou santé	Intégration au bâti	[0-9kWc]	30,09
		[9-36kWc]	30,09
	Intégration simplifiée au bâti	[0-36 kWc]	22,49
		[36-100 kWc]	21,37
Autres bâtiments	Intégration au bâti	[0-9kWc]	26,09
	Intégration simplifiée au bâti	[0-36kWc]	22,49
		[36-100kWc]	21,37
Tout type d'installation		[0-12MW]	11,08

note nh = en attente de l'homologation par publication au Journal Officiel d'un arrêté

Retrouvez ci-dessous la délibération, les tarifs, le bilan des raccordements et le bilan des demandes de raccordement de la CRE dans un seul document :

- Délibération de la CRE pour les tarifs d'achat de janvier à fin mars 2012 (PDF - 297.5 ko)

Arrêté homologuant les tarifs d'achat de 2011

Janvier 2012

L'arrêté du 28 décembre 2011 homologuant les coefficients SN et VN résultant de l'application de l'arrêté du 4 mars 2011 vient d'être publié.

Il confirme les tarifs d'achat et les coefficients publiés par la CRE pour les trimestres de 2011 (du 10 mars au 30 juin, du 1er juillet au 30 septembre, du 1er octobre au 31 décembre 2011).

Veuillez noter que le tarif T5 (tarif pour les installations au sol, les installations supérieures à 100 kWc, les installations ne respectant pas les critères d'intégration au bâti et d'intégration simplifiée) du 1er juillet au 30 septembre 2011 est de 11,68 c€/kWh (et non 11,688 c€/kWh comme publié initialement par la CRE).

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter l'arrêté sur Légifrance.

---

photovoltaique.info HESPUL ADEME
Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

Indemnités lors des dépassements des délais ERDF pour les < 3kVA

Janvier 2012

Le décret du 10 janvier 2012, publié le 12 janvier, concerne le dépassement des délais d'envoi de la convention de raccordement ou de réalisation du raccordement lorsque la cause du retard est exclusivement imputable au gestionnaire du réseau pour les installations de production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable d'une puissance inférieure ou égale à 3 kVA.

Le décret fixe le montant des indemnités dues par le gestionnaire du réseau public de distribution (ERDF, ELD). L'indemnité est de :

- 30€ lors du dépassement du délai de 1 mois pour la production de la convention de raccordement
- 50€ lors du dépassement du délai de 2 mois pour la réalisation du raccordement, ainsi que 50€ par mois supplémentaire de dépassement

Vous pouvez consulter le décret sur le site Légifrance.

Le Gimélec appelle à "positionner le solaire photovoltaïque dans la future production électrique comme enjeu national important"

Janvier 2012

Dans leur communiqué de presse de ce jour, le Gimélec se prononce en faveur d'une "véritable stratégie éco-industrielle" à travers la mise en place d'une nouvelle politique de développement des énergies.

Au delà des aspects de politique industrielle qui sont vitaux et qui appellent des mesures ambitieuses et cohérentes sur le long terme, la compétitivité de la filière photovoltaïque permettra la production d'une source écologique essentielle de production d'électricité et apportera une contribution essentielle à une stabilité du prix de l'énergie et à l'indépendance énergétique de notre pays.

Associé aux États Généraux du Solaire, le Gimélec soutient une vision ambitieuse du solaire photovoltaïque en France.

---

photovoltaique.info
HESPUL
Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

Appel d'offres > 250kWc : partagez vos données de production avec www.pv.info

Janvier 2012

Partagez vos données de production et contribuez à l'amélioration du modèle de la carte mensuelle de production mise gratuitement à disposition sur www.photovoltaique.info.

L'article 4.5.2 du Cahier des charges de l'appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire d'une puissance supérieure à 250 kWc invite les candidats à formuler

tous les engagements que lui ou ses partenaires prennent dans l'objectif de favoriser la collaboration avec des établissements de recherche et de développement ainsi que les organismes en charge de la collecte d'informations et de statistiques dans le domaine du solaire.

Dans ce cadre, **HESPUL**, organisme en charge de la collecte d'informations et de statistiques dans le domaine du solaire au travers du Centre de ressources documentaires sur le photovoltaïque raccordé au réseau, **invite les candidats à l'appel d'offres à mettre à disposition, pour une durée de 24 mois, les données mensuelles de production (kWh) de leur(s) installation(s) et les données mensuelles d'irradiation (kWh/m^2)**.

Consulter le modèle de Convention de partenariat ci dessous, ou prendre contact avec HESPUL à pv hespul.og

---

Le SER-SOLER publie l'état du parc PV français au 30/09/2011

Janvier 2012

Le Syndicat des Energies Renouvelables (SER) vient de publier "l'état des lieux du parc photovoltaïque français au 30 septembre 2011".

Ce document compile les données fournies par ERDF et EDF-SEI pour le trimestre en question (voir à ce sujet la brève du 16 novembre 2011) et les illustre sous différents graphiques.

A noter les constats suivants :

- Progression en puissance du parc raccordé entre ?n juin 2011 et ?n septembre 2011 : **33 %**

Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

- Évolution en puissance de la ?le d'attente entre ?n juin 2011 et ?n septembre 2011 : **- 11 %**

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site internet du SER ou télécharger le document ci-dessous :

- Etat du parc PV français décembre 2011 SER-SOLER (PDF - 432.4 ko)

Carte de productible du mois de décembre 2011

Janvier 2012

La carte de productible du mois de décembre 2011 est désormais disponible.

Consulter les cartes de productible mensuel dans l'onglet Outils

---

Taxe d'aménagement : publication commune de l'AMF, de la FNCCR et d'ERDF

Janvier 2012

L'AMF (Association des Maires de France), la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) et ERDF ont publié conjointement une note relative à la taxe d'aménagement. Cette note apporte des éclairages quant au financement des raccordements au réseau public de distribution d'électricité.

Vous pouvez télécharger la note ci-dessous :

- Les raccordements aux réseaux électriques et la taxe d'aménagement : document commun de l'AMF, de la FNCCR et d'ERDF (PDF - 1.1 Mo)

Pour rappel, la taxe d'aménagement, instaurée par la loi de finances rectificative pour 2010 (voir brève précédente publiée à ce sujet) s'applique **aux parcs photovoltaïques au sol** dont les demandes d'autorisation ou les déclarations préalables seront déposées **à compter du 1er mars 2012**.

Vous trouverez ci-dessous une publication sur l'application de cette taxe :

photovoltaique.info HESPUL
Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

- Taxe d'aménagement pour les parcs photovoltaïques au sol (PDF - 249.3 ko)

Nouvelles dispositions fiscales pour les particuliers

Janvier 2012

La loi de finances pour 2012 et la loi de finances rectificatives pour 2011 viennent modifier les conditions fiscales pour les nouvelles installations photovoltaïques des particuliers.

- **Loi de finances pour 2012 : modification du taux du crédit d'impôt**

L'article 81 prévoit un taux de 13% pour le photovoltaïque ; l'article 83 ajoute un rabot de 15% : soit au total, **un taux de 11% à compter du 1er janvier 2012** (soit un taux divisé par 2 par rapport à 2011).

De plus, un arrêté a été publié le 31 décembre 2011 en application de l'article 81, fixant un **plafond de dépenses à 3200 € TTC par kWc installé**.

L'article 81 prévoit également qu'un décret va préciser les travaux pour lesquels est exigé le respect de **critères de qualification de l'entreprise ou de qualité de l'installation**. Enfin, le dispositif du crédit d'impôt est étendu jusqu'au 31 décembre **2015** pour les travaux réalisés dans un logement achevé depuis plus de deux ans.

- **Loi de finances rectificatives 2011 : modification du taux réduit de TVA**

L'article 13 augmente le taux réduit de TVA à **7%**, taux qui concerne les travaux d'installation photovoltaïque inférieure à 3 kWc portant sur des locaux à usage d'habitation, achevés depuis plus de deux ans.

Les installations ayant fait l'objet d'un devis daté et accepté par les deux parties **avant le 20 décembre 2011** et d'un acompte encaissé avant cette date pourront bénéficier du taux réduit de **5,5 %**.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter l'article dédié à la fiscalité des particuliers.

Modification du cadre réglementaire pour les installations supérieures à 250 kWc

Janvier 2012

Trois décrets publiés en décembre 2011 viennent modifier le cadre réglementaire des installations supérieures à 250 kWc. Ils sont pris en application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 dite loi Grenelle II.

photovoltaique.info HESPUL
Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable

- Décret n° 2011-1893 du 14 décembre 2011 modifiant le décret n° 2000-877 du 7 septembre 2000 relatif à l'autorisation d'exploiter les installations de production d'électricité

Ce décret met en œuvre la **suppression du régime de déclaration** et définit le **régime d'autorisation d'office en fixant un seuil de puissance**, dans le cas des installations photovoltaïques, à **12 MW**. Ainsi, les installations supérieures à 250 kWc ne doivent plus faire l'objet d'une déclaration d'exploiter.

Entrée en vigueur : **le 1er janvier 2012**.

- Décret n° 2011-2018 du 29 décembre 2011 portant **réforme de l'enquête publique** relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement
- Décret n° 2011-2019 du 29 décembre 2011 portant **réforme des études d'impact** des projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements

Ces deux décrets concernent les installations photovoltaïques au sol supérieures à 250 kWc pour lesquelles une étude d'impact, une enquête publique et un permis de construire sont obligatoires.

Entrée en vigueur : **à compter du 1er juin 2012** (date de dépôt des dossiers ou de l'ouverture de l'enquête publique).

Pour en savoir plus, consulter l'article "cadre réglementaire".

Tarifs d'achat à compter du 1er janvier 2012

Janvier 2012

Les tarifs d'achat applicables du 1er janvier 2012 au 31 mars 2012 ne sont pas encore connus.

En attendant leur publication, veuillez noter que les critères d'intégration au bâti se sont renforcés : en effet, **à compter du 1er janvier 2012**, le système est considéré comme intégré au bâti si **la hauteur de dépassement** du plan du système photovoltaïque par rapport au plan des éléments de couverture environnants est **inférieure ou égale à 20 mm**.

---

photovoltaique.info HESPUL ADEME
Reproduction à des fins personnelles autorisée; reproduction à des fins professionnelles ou commerciales ou de diffusions interdite sauf accord écrit préalable